

LIRE POUR APPRENDRE

RESSOURCES
éducatives



ÉTUDES DIAGNOSTIQUES
SUR LE LIVRE JEUNESSE
AU SERVICE DES APPRENTISSAGES
6 PAYS D'AFRIQUE SUBSAHARIENNE

ÉTUDE PAYS 2021
SÉNÉGAL



**ÉTUDES DIAGNOSTIQUES SUR LE LIVRE JEUNESSE
AU SERVICE DES APPRENTISSAGES
6 PAYS D'AFRIQUE SUBSAHARIENNE**
dans le cadre du projet Ressources éducatives

ÉTUDE PAYS 2021
SÉNÉGAL



INSTITUT
FRANÇAIS



S

M

O

M

I

A

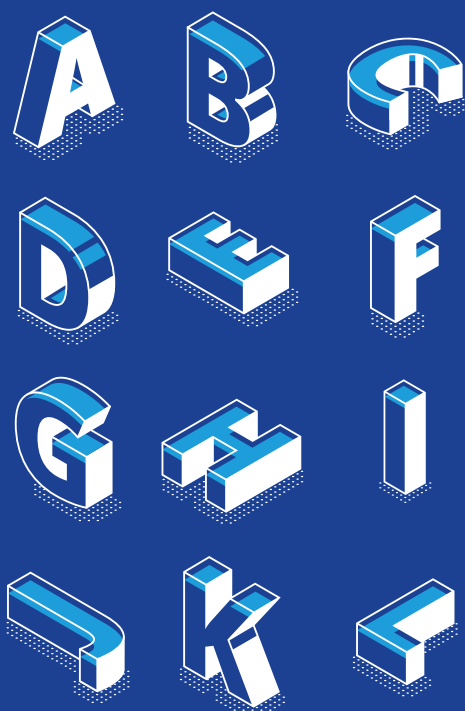
R

E



LISTE DES ACRONYMES ET ABRÉVIATIONS	6
STRUCTURES ENGAGÉES DANS LA MISSION D'EXPERTISE	8
RÉSUMÉ EXÉCUTIF	10
Du point de vue politique, sécuritaire et socio-économique	11
Du point de vue des capacités institutionnelles	12
Du point de vue du niveau de structuration de la chaîne du livre.....	13
INTRODUCTION	14
CONTEXTE POLITIQUE ET SOCIO- ÉCONOMIQUE.....	18
Situation politique et sécurité intérieure	20
Contexte socio-économique.....	26
Statuts, fonctions et domaines d'emploi du français	32
ÉTAT DES LIEUX DES CAPACITÉS INSTITUTIONNELLES LOCALES.....	36
Cadre national et législation sur le livre et les biens culturels.....	38
Prise en compte des enjeux liés au livre et à la lecture par la communauté éducative.....	42
STRUCTURATION DE LA CHAÎNE DU LIVRE AU SÉNÉGAL.....	50
Niveau de structuration des acteur·ices privé·es de la chaîne du livre jeunesse	52
Réseaux de lecture publique	58
Acteur·ices de la société civile impliqué·es auprès des lecteur·ices	62
ACTIONS DE MÉDIATION ET MOTIVATION DES ACTEUR·ICES	64
Actions de médiation autour du livre à échelle nationale	66
Implication de l'Institut français et modalités de collaboration envisagées.....	72
Implication des autorités locales et modalités de collaboration envisagées.....	73
CONCLUSION	74
ANNEXES	
ANNEXE 1 Cartographie.....	76
ANNEXE 2 Cartographie des acteur·ices	78
ANNEXE 3 Liste des personnes interviewées durant l'étude	82
ANNEXE 4 Bibliographie	83

LISTE DES ACRO- NYMES ET ABRÉ- VIA- TIONS



ACALAN : Académie africaine des langues

AES : Association des écrivains du Sénégal

AIDBA : Association internationale pour le développement des bibliothèques en Afrique

AJES : Association des jeunes écrivains du Sénégal

APNET : African publishers Network

ARED : Associates in research and education for development

ASBAD : Association professionnelle nationale de bibliothécaires, archivistes et documentalistes

ASDBAM : Association Sénégalaise des Documentalistes, Bibliothécaires, Archivistes et Muséologue

ASDN : Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie

ASE : Association sénégalaise des éditeurs

BLD : Bibliothèque Lecture Développement

BSDA : Bureau Sénégalais du Droit d'Auteur

CAP : Certificat d'Aptitude pédagogique

CEB : Curriculum de l'Éducation de Base

CEPS : Cercle des écrivains et poètes de Saint-Louis

CLAC : Centre de Lecture et d'Animation Culturelle

CNREF : Commission nationale de la réforme de l'éducation et de la formation

COSYDEP : Coalition des organisations en synergie pour la défense de l'éducation publique

CRFPE : Centres régionaux de formation des personnels de l'éducation et de la formation

DLL : Direction du Livre et de la Lecture

DSRP : Documents de Stratégie de Réduction de la Pauvreté

EBAD : École des Bibliothécaires, Archivistes et Documentalistes

EFI : École de formation des instituteurs

EGEF : États généraux de l'éducation et de la formation

EHCVM : Enquête harmonisée sur les conditions de vie des ménages

FESMAN : Festival mondial des Arts nègres

FILDAK : Foire du livre et du matériel didactique à Dakar

FOCAC : Forum de Coopération sino-africain

IDH : Indice de développement humain

INEADE : Institut National d'Étude et d'Action pour le Développement de l'Éducation

INPG : Institut National du Pétrole et du Gaz

LPGEF : Lettre de politique générale pour le secteur de l'éducation et de la formation

MAEP : Mécanisme africain d'Évaluation par les Pairs

MFDC : Mouvement des forces démocratiques casamançaises

NEPAD : Comité d'orientation du nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique

OCI : Organisation de coopération islamique

OIF : Organisation internationale de la Francophonie

ONFP : Office national pour la formation professionnelle

PAP : Plan d'Actions Prioritaires

PAQUET : Programme d'Amélioration de la Qualité, de l'Équité et de la Transparence

PDEF : Programme décennal pour l'éducation et la formation

PIB : Produit intérieur brut

PMA : Pays les moins avancés

PRES : Plan de résilience économique et social

PSE : Plan stratégique Sénégal Émergent

RESACLAC : Réseau de lecture, d'art et de philosophie

ROCARE : Réseau Ouest et Centre Africain de Recherche en Éducation

SCAC : Service de coopération et d'action culturelle

SIMEN : Système d'information et de management de l'Éducation nationale

SNDES : Stratégie Nationale de Développement Économique et Social

SODAV : Société Sénégalaise du droit d'auteur et des droits voisins (SODAV)

TNS : Taux net de scolarisation

UEMOA : Union économique et monétaire ouest-africaine

UNESCO : Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture

USAID : Agence des États-Unis pour le développement international



STRUCTURES ENGAGÉES DANS LA MISSION D'EXPERTISE

INSTITUT FRANÇAIS

L'Institut français est l'établissement public chargé des relations culturelles internationales. Son action s'inscrit au croisement des secteurs artistiques, des échanges intellectuels, de l'innovation culturelle et sociale, et de la coopération linguistique. Il soutient à travers le monde la promotion de la langue française, la circulation des œuvres, des artistes et des idées et favorise ainsi une meilleure compréhension des enjeux culturels.

L'Institut français, sous la tutelle du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères et du ministère de la Culture, contribue activement à la diplomatie d'influence de la France. Ses projets et programmes prennent en compte les contextes locaux et reposent sur une capacité unique de déploiement à travers le vaste réseau des services culturels des ambassades de France, des instituts français et des alliances françaises présents sur les cinq continents. L'Afrique, au même titre que d'autres régions à fort enjeu pour la diplomatie culturelle française, comme les rives Sud et Est de la Méditerranée, l'Europe ainsi que nombre de pays prescripteurs et émergents, constituent des territoires d'influence prioritaires.

ÉDUCATION

CULTURE

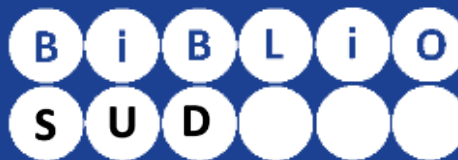


**PROSPECTIVE
COOPERATION**
laboratoire d'idées

Association fondée par des chercheur·es et des professionnel·les de la Coopération internationale en Europe, en Afrique, en Asie et en Amérique, Prospective et Coopération vise à promouvoir des politiques et des pratiques innovantes. Cette initiative souhaite répondre à des politiques de développement en reconfiguration dans un monde caractérisé par la multi polarisation et la montée en puissance des opérateur·ices et expert·es des Sud.

À travers des espaces de rencontres, d'échanges, de réflexion et d'actions multi-acteurs, elle construit des passerelles :

- # Entre chercheur·res académiques et praticiens du développement,
- # Entre chercheur·es de différentes disciplines,
- # Entre praticien·nes de différentes structures intervenant aux niveaux locaux, nationaux ou internationaux,
- # Entre les Nords et les Suds...



BiblioSud est une organisation non gouvernementale française (statut association loi 1901 française) créée en mai 2017. BiblioSud a pour objet, dans l'esprit du Manifeste de l'UNESCO sur la bibliothèque publique de novembre 1994, le renforcement, la formation, l'aide financière ou matérielle, la modernisation par des techniques et projets innovants, partout dans le monde, des institutions et acteurs des bibliothèques publiques ou universitaires, des centres de documentations et de la chaîne du livre en général, pour leurs actions sur leurs missions-clés en terme d'informations, d'alphabétisations, d'édu-cations et plus généralement d'accès à la culture. BiblioSud tire son nom du grec ancien βιβλιοθήκη : biblio, «livre» et des trois lettres SUD pour Solidarité, Urgence et Développement.

Les trois axes principaux de l'action de l'association BIBLIOSUD sont :

- # L'appui institutionnel aux acteurs du livre et de la lecture,
- # La formation et l'accompagnement des acteurs du livre et de la lecture, de leurs tutelles ou de leurs publics,
- # La conduite de projet innovants notamment concernant le numérique.

RÉSUMÉ EXÉCUTIF



DU POINT DE VUE

POLITIQUE, SÉCURITAIRE ET SOCIO-ÉCONOMIQUE

Le Sénégal se caractérise, dans une région marquée par l'instabilité politique et la volatilité des conflits, par **la persistance de ses structures démocratiques**. Le territoire n'est pas immun aux tensions de certaines zones transfrontalières, mais sous l'influence des **actions de diplomatie** de son président actuel, Macky Sall, il semble prendre peu à peu une place de **modèle en matière de démocratie et un interlocuteur de référence en Afrique de l'Ouest**. Cependant, l'opposition a alerté récemment quant aux risques liés à une présidentialisation du régime politique, laissant peu de place aux contestations.

Ce pays présente **une des croissances économiques les plus fortes du continent africain**. La découverte sur son territoire de la présence de **ressources naturelles** (gaz, pétrole) a notamment permis son essor récent et le développement conséquent de ses richesses. Cependant, **la crise sanitaire de la Covid-19 a significativement freiné cette tendance**. **La pauvreté d'une grande partie de sa population reste considérable** dans le cadre d'une économie largement informelle et dépendante de l'extérieur. Le gouvernement a, en réponse à cette situation, **adapté son plan d'émergence** afin de redresser rapidement le taux de croissance du pays et de consolider sa place d'acteur économique incontournable dans la région.

Le français est, depuis l'indépendance du pays, en 1960, **la langue officielle de l'État. Il occupe, à ce titre, les domaines de l'administration, de l'enseignement, des médias, du monde des affaires**. Historiquement, le Sénégal est un membre essentiel (et fondateur) de la francophonie, qu'il fait rayonner notamment par sa littérature reconnue mondialement. Néanmoins, en pratique, les locuteur·ices parlant français en première ou seconde langue ne représentent que 9 % de la population du pays, contrastant ainsi avec **le wolof qui concerne, lui, 90 % des individus**. Par ailleurs, une myriade de langues vernaculaires continue de coexister sur le territoire. L'État reconnaît, d'ailleurs, en plus du français comme langue officielle, six autres langues nationales. Dans ce contexte, des critiques émergent quant à l'usage imposé du français, notamment dans le domaine de l'enseignement, et **diverses actions de promotion des langues nationales se font jour**.

DU POINT DE VUE DES CAPACITÉS INSTITUTIONNELLES

Le Sénégal présente la plus forte capacité institutionnelle au regard du livre et de la lecture parmi les pays évalués. Se dotant progressivement, depuis les années 70, d'un appareil législatif et institutionnel qui a su s'adapter aux évolutions et contraintes rencontrées, il semble avoir réussi à mettre en place **des conditions favorables au développement et à la diffusion d'une littérature locale.** Néanmoins, le secteur manque encore **de financements et de stabilité** pour pouvoir s'assurer une pérennisation sur le territoire et un rayonnement à l'international.

Comme dans nombreux pays de la région, le Sénégal fait face à **une pression démographique sur son institution scolaire** qu'il peine à absorber. Du fait d'un manque de formations systématisées du corps enseignant, d'un nombre insuffisant de matériaux pédagogiques, et de locaux non adaptés, **les compétences scolaires des jeunes Sénégalais-es demeurent lacunaires** au regard de l'ODD4, notamment quant à la lecture. Cependant, grâce à l'impulsion donnée par **différents plans nationaux**, une amélioration sensible apparaît. L'État adopte des mesures qui permettent de structurer et d'harmoniser son réseau, comme, par exemple, la plateforme numérique SIMEN (Système d'information et de management de l'Éducation nationale), qui rend possible, notamment, le recensement et l'identification individuelle de tous-tes les élèves du Sénégal. Par ailleurs, en accord avec de nombreuses recommandations internationales, **la pratique de l'enseignement dans les langues nationales** se développe, ce qui pourrait favoriser l'acquisition plus rapide et pérenne de compétences.

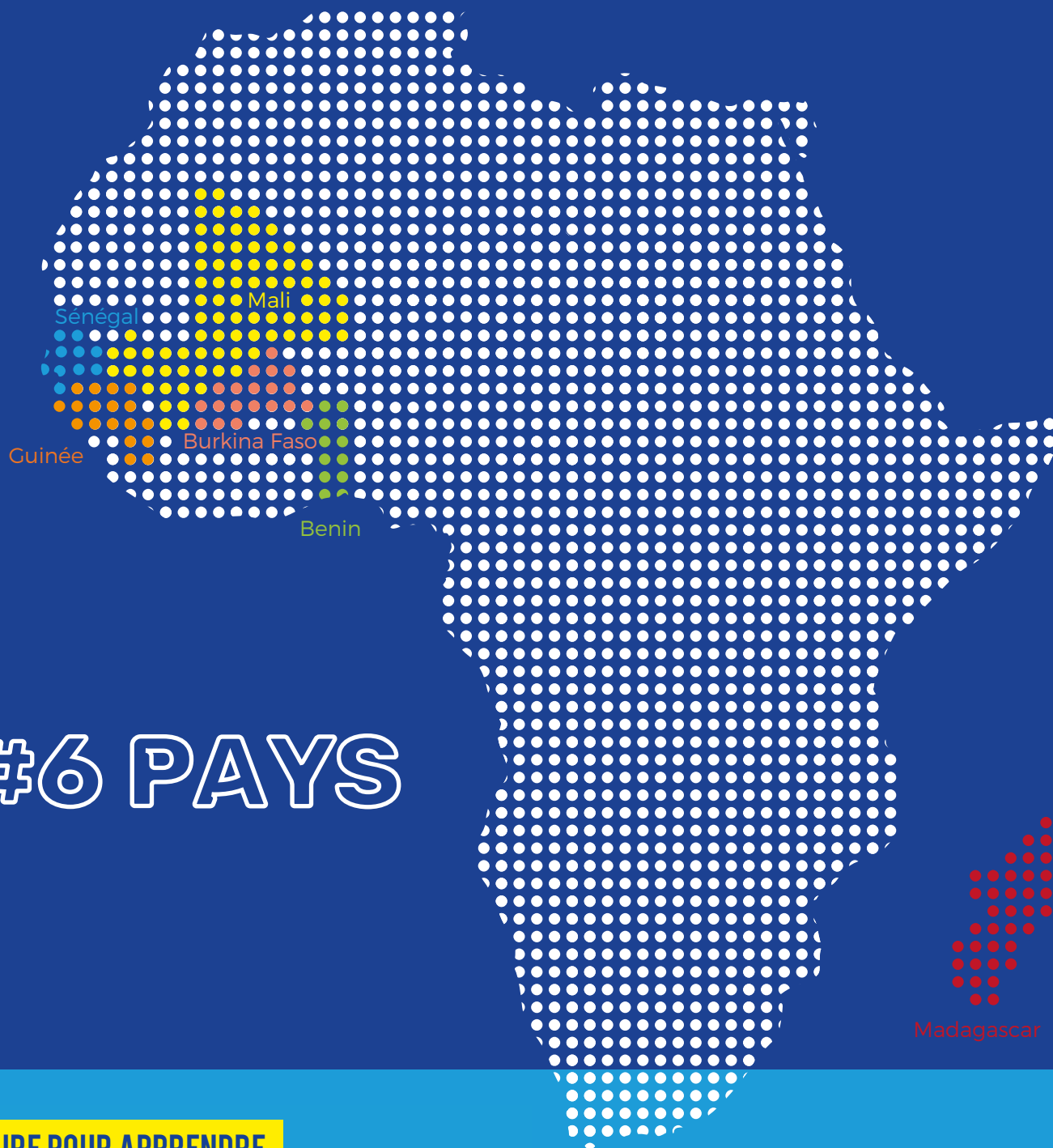
DU POINT DE VUE DU NIVEAU DE STRUCTURATION DE LA CHAÎNE DU LIVRE

Le Sénégal bénéficie d'une **chaîne du livre dynamique et riche en auteur·ices et éditeur·ices** qui ont à cœur de produire, valoriser et diffuser une culture nationale par les livres. Monté·es en **associations de professionnel·les**, les auteur·ices comme les éditeur·ices peuvent dialoguer avec l'État et rayonner à l'international. Dans ce contexte émerge **une véritable mobilisation autour de la question de la littérature jeunesse** et de ses spécificités.

Malheureusement, le reste de la chaîne est largement moins structuré sur le territoire. On dénombre une dizaine de librairies, qui propose donc un **très faible service de diffusion**. De plus, en amont, les impressions sont souvent délocalisées à l'étranger, en l'absence de structure adéquate disponible dans le pays. Le **passage au numérique et la vente en ligne** pourraient, cependant, représenter des solutions adaptées à cette situation de carence en moyens de diffusion.

Le Sénégal est doté d'un **réseau de bibliothèques** qui n'est pas encore à la hauteur des plans ambitieux de l'État. Il n'en demeure pas moins **significatif et en évolution**. Les **bibliothèques scolaires sont la grande faiblesse** de ce maillage du territoire. Mais les élèves ont notamment accès aux livres grâce aux **16 Centres de Lecture et d'Animation Culturelle (CLAC) répartis sur l'ensemble du territoire**.

INTRODUCTION



#6 PAYS

LIRE POUR APPRENDRE

RESSOURCES
éducatives



Madagascar

LE PROJET

RESSOURCES ÉDUCATIVES ET SA COMPOSANTE III

Le projet Ressources éducatives, initié et financé par l'Agence française de développement (AFD) et mis en œuvre par l'UNESCO et l'Institut français, vise à renforcer l'accès des élèves du primaire et du secondaire en Afrique subsaharienne francophone à un ensemble de ressources éducatives de qualité.

Le projet est organisé en **trois grandes composantes**, les deux premières portées par l'UNESCO et la troisième par l'Institut français :

AGIR POUR L'AVENIR en renforçant les politiques et stratégies nationales de développement et diversification des ressources éducatives ;

PRODUIRE POUR APPRENDRE en améliorant l'environnement de conception, de production et de diffusion des ressources éducatives ;

LIRE POUR APPRENDRE en développant la place et le rôle du livre de jeunesse en promouvant un environnement lettré au service des apprentissages.

Cette composante III du projet accompagnera prioritairement le développement de l'environnement lettré dans trois pays d'Afrique francophone, afin de concentrer ses activités en matière de renforcement de capacités là où les besoins sont les plus élevés et les gains d'efficacité potentiellement les plus importants. Le périmètre géographique pourra être élargi dans un second temps. Les 6 pays d'Afrique subsaharienne francophone suivants ont été présélectionnés par l'Institut français en lien avec l'AFD et le réseau culturel français : le Bénin ; le Burkina Faso ; la Guinée ; Madagascar ; le Mali ; le Sénégal.



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



OBJECTIFS DE L'ÉTUDE

L'objectif de la prestation est de cibler, sur la base d'une grille analytique et d'enquêtes sur le terrain, les trois pays où ce déploiement est le plus susceptible de présenter le meilleur ratio coût efficacité, au regard des objectifs généraux du projet Ressources éducatives et des objectifs spécifiques de cette composante III.

Pour cela, l'étude doit permettre d'atteindre les deux résultats attendus suivants :

1. UN DIAGNOSTIC EST ÉTABLI POUR CHAQUE PAYS :

Il s'agit de dresser le panorama du secteur du livre et de l'éducation en analysant ses forces, ses faiblesses, les opportunités et les menaces (les forces en présence, la structuration du secteur, les capacités locales, l'environnement institutionnel, légal et économique du secteur, la stabilité politique, etc.), avec une attention particulière pour les zones à faible pénétration de l'écrit.

2. DES PERSONNES RESSOURCES LOCALES SUSCEPTIBLES DE CONTRIBUER AU PROJET SONT CIBLÉES ET PROPOSÉES :

Il s'agit de contacter et rencontrer les acteur·ices et réseaux d'acteur·ices concerné·es, en lien avec l'IF de Paris et le réseau culturel français ou binational sur place, et d'identifier les ressources potentielles, motivées et/ou mobilisables, pour contribuer au projet et soutenir une politique en faveur du livre et de la lecture au service des apprentissages, dans chaque pays.

MÉTHODOLOGIE

La stratégie de collecte de données s'est appuyée sur **une méthodologie mixte**, employant des méthodes à la fois **quantitatives** et **qualitatives**, permettant de **triangler une diversité de sources**, primaires et secondaires, **dans chacun des 6 pays** afin de vérifier ou rejeter chaque résultat :

- Établissement d'une grille d'analyse pondérée par pays
- Recherche de documents et de données existants
- Collecte de données auprès d'acteurs-clés et personnes-ressources, et observations de terrain

Pour chaque outil, un **échantillonnage** est proposé et discuté avec le commanditaire. La proposition méthodologique repose sur une classification des **interlocuteur·ices selon leurs rôles et fonctions**. Elle se soucie d'être **adaptée aux spécificités des contextes institutionnels** des pays étudiés.

L'étude s'est fondée sur une approche basée sur le genre, de façon à produire un certain nombre d'informations socio-économiques ventilées par sexe. Ces informations permettent de rendre visibles les inégalités afin qu'elles soient prises en compte directement dans le projet Ressources éducatives. Cette approche transversale, sensible à l'égalité des sexes, a concerné l'ensemble de la méthodologie (équipe évaluative, outils d'enquête, échantillonnage des personnes interviewées et constitution des groupes projets). Aussi, ce rapport est rédigé en écriture inclusive, écriture déjà adoptée dans de nombreuses institutions, afin de participer à une meilleure représentativité des femmes dans les textes, là où le neutre masculin tend à les invisibiliser.



© 2020 - Enseignante et enfant à la maternelle au Sénégal - UNICEF - Julie Pudlowsk

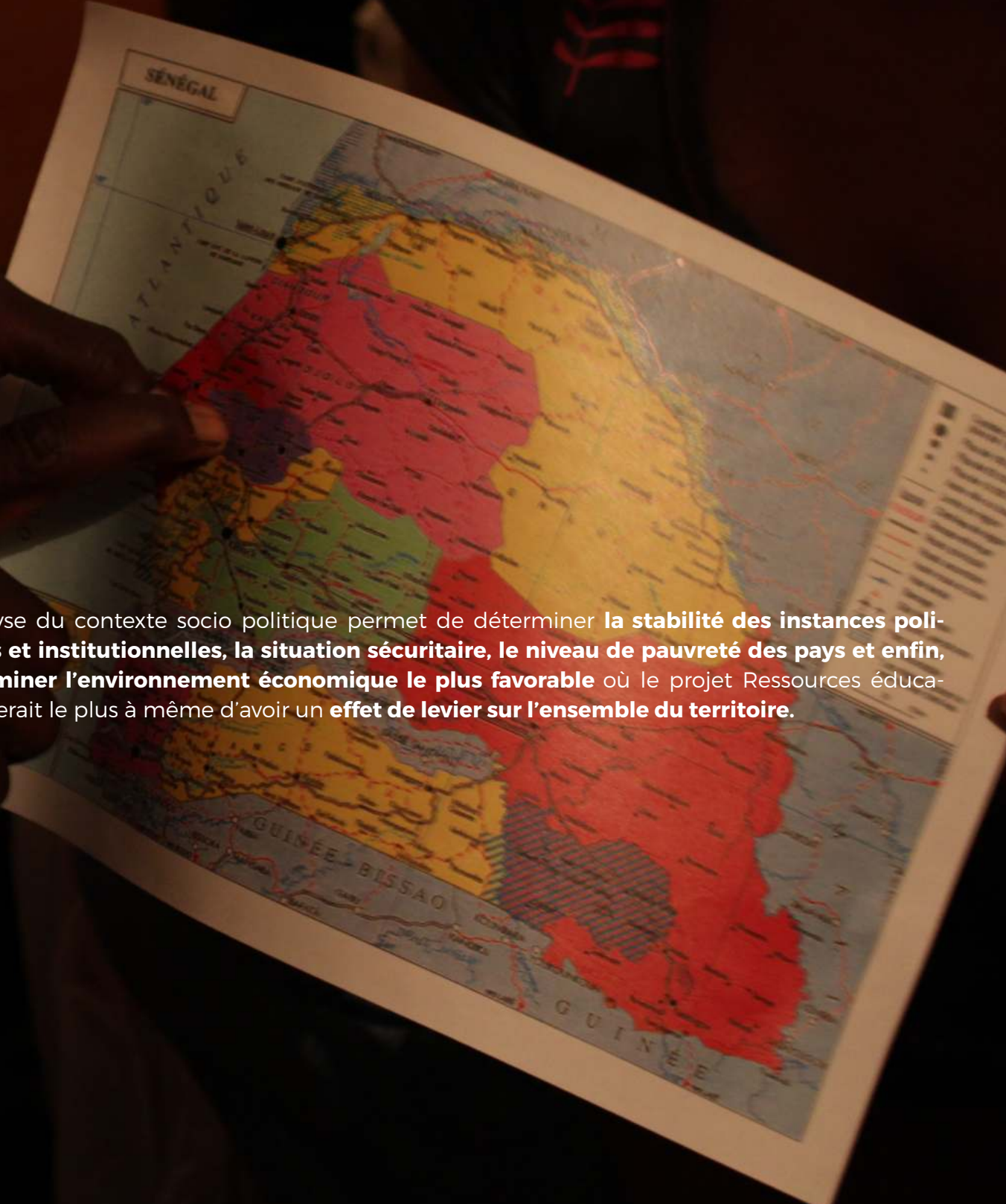
DÉROULÉ DE LA MISSION

Du fait du **contexte pandémique de la Covid-19** et **des restrictions de déplacements** qu'elle a engendrées, **la tenue de la mission de terrain a été plusieurs fois reportée et enfin annulée**. La collecte des données, notamment pour renseigner les indicateurs de la grille d'analyse, ainsi que les entretiens semi directifs individuels, ont été effectués à distance, avec l'appui du Service de coopération et d'action culturelle (SCAC) et l'Institut français du Sénégal.

La mission a été facilitée en particulier grâce à l'appui de Mme Nogaye Diop, responsable de la Médiathèque à l'Institut français du Sénégal que nous tenons à remercier.

Des **interlocuteur·ices** représentatif·ves des différents secteurs impliqués sur la question de la littérature jeunesse au Sénégal **ont été interviewé·es** entre fin novembre 2020 et janvier 2021. Ces entretiens ont été complétés par des **échanges courriels** avec les différent·es interlocuteur·ices.

CONTEXTE POLITIQUE ET SOCIO- ÉCONOMIQUE

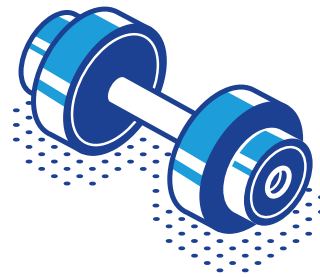


L'analyse du contexte socio politique permet de déterminer **la stabilité des instances politiques et institutionnelles, la situation sécuritaire, le niveau de pauvreté des pays et enfin, d'examiner l'environnement économique le plus favorable** où le projet Ressources éducatives serait le plus à même d'avoir un **effet de levier sur l'ensemble du territoire.**

SITUATION POLITIQUE ET SÉCURITÉ INTÉRIEURE

Ce critère d'évaluation vise à examiner **dans quelle mesure la stabilité des instances politiques et institutionnelles et la situation sécuritaire** du pays permettent le déploiement du projet Ressources éducatives sur l'ensemble du territoire national. L'étude s'est intéressée à l'état de la **vie démocratique locale** et aux conditions de déroulement des dernières élections ainsi qu'au **niveau d'insécurité** que peuvent connaître certains pays, tenant compte, notamment, des indications du ministère des Affaires étrangères français.

Le Sénégal se caractérise par **la persistance de ses structures démocratiques, dans une région marquée par l'instabilité politique et la volatilité des conflits**. Le territoire n'est pas immun aux tensions de certaines zones transfrontalières, mais sous l'influence des **actions de diplomatie pacificatrice** de son président actuel, Macky Sall, il semble prendre peu à peu une place de **modèle en matière de démocratie et devient un interlocuteur de référence en Afrique de l'Ouest**. Cependant, l'opposition a alerté récemment quant aux risques liés à une présidentialisation du régime politique, laissant peu de place à la contestation.



FORCES

UN PAYS QUI CONNAIT UNE RELATIVE STABILITÉ POLITIQUE GRÂCE À DES INSTITUTIONS GARANTISSANT LA DÉMOCRATIE

Depuis son indépendance en 1960, le Sénégal a connu deux alternances politiques pacifiques. Léopold Sédar Senghor fut le premier président de la République, durant 5 mandats consécutifs (1960-1978), puis il démissionna, en 1980, avant la fin de son dernier mandat. Abdou Diouf, auparavant Premier ministre du gouvernement, lui succède pour trois mandats, jusqu'en 1993. Puis, en 2000, l'élection d'Abdoulaye Wade marque la première alternance politique du pays. Lors du scrutin présidentiel de mars 2012, l'élection par 65,8 % des suffrages exprimés de Macky Sall, le candidat de la coalition de l'opposition « Benno Bokk Yaakaar » est perçu comme le signe de **la vitalité de la démocratie au sein du pays**. En effet, la campagne du premier tour laissait craindre un débordement de violences. Six personnes avaient été tuées suite aux manifestations qui avaient éclaté lorsque le Conseil constitutionnel avait validé la candidature d'Abdoulaye Wade pour un troisième mandat¹. En février 2019, Macky Sall a été réélu dès le premier tour (58,27 % des voix), avec un fort taux de participation (66,23 %)².

1 « Macky Sall élu président du Sénégal », AFP, Reuters, *Le Monde*, 2012 : https://www.lemonde.fr/afrique/article/2012/03/26/macky-sall-elu-president-du-senegal_1675391_3212.html

2 « Présentation du Sénégal », France Diplomatie : <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/conseils-par-pays-destination/senegal/#securite>



FAIBLESSES

UN POUVOIR EXÉCUTIF RENFORCÉ QUI TEND À ÉTOUFFER TOUTE POSSIBILITÉ DE VOIX CONTESTATAIRES

La politique fédératrice de Macky Sall a indéniablement porté ses fruits, mais certain-es s'inquiètent, cependant, de la répression de tout discours critique derrière des mesures de conciliation apparentes. En ce début d'année 2021, on notera, par exemple, **la très controversée arrestation de Boubacar Seye**, président de l'ONG Horizon sans frontières, suite à des propos critiquant la gestion étatique de la crise migratoire au Sénégal⁵. **Le parti de l'opposant, Ousmane Sonko, s'est également récemment vu menacé de dissolution par le ministère de l'Intérieur**. Alors que la justice lui reproche son financement de campagne par une levée de fonds auprès de ses partisan-es, le leader de l'opposition déclarait, acerbe : « Parler d'argent est tabou en politique. Des milliards circulent pourtant, mais on ne sait pas d'où provient cet argent⁶ ». En effet, au Sénégal, clientélisme et financements secrets sont fréquents lors des campagnes électorales, en raison de l'absence de financement public ou d'organe de contrôle.

Le Sénégal semble avoir su construire et perpétuer une culture démocratique dans une région où les conflits violents et l'instabilité politique sont fréquents. C'est notamment ce que note le Mécanisme africain d'Évaluation par les Pairs (MAEP) dans son rapport de 2016 : « Les différents ressorts du jeu politique interne, quoique souvent teintés naturellement de tensions, mais sans débordements tragiques, ont pu témoigner de la solidité à toute épreuve de l'ordonnement institutionnel du pays³. » Le pays peut alors être considéré comme **l'un des plus stables d'Afrique de l'Ouest**. En 2016, une nouvelle Constitution adoptée par référendum (62,70 %) entend **consolider les principes institutionnels de bonne gouvernance et de démocratie**. Parmi les 15 axes énoncés, on peut relever la réduction du mandat présidentiel de sept à cinq ans, renouvelable une fois, le renforcement des droits de l'opposition, la reconnaissance de nouveaux droits aux citoyen-nes⁴.

3 « Rapport national d'auto-évaluation du Sénégal », MAEP, 2016, p. 45 : <https://docplayer.fr/87509628-Rapport-national-d-auto-evaluation-du-senegal.html>

4 « Loi constitutionnelle n° 2016-10 du 05 avril 2016 portant révision de la Constitution », *Journal Officiel du Sénégal*, 2016 : <https://www.refworld.org/pdfid/49f5d1f22.pdf>

5 « Sénégal : ce que la justice reproche à Boubacar Seye, le défenseur des migrants », Soumaré, M., *Jeune Afrique*, 2021 : <https://www.jeuneafrique.com/1110935/societe/drame-des-migrants-ce-que-la-justice-senegalaise-reproche-a-boubacar-seye/>

6 « Sénégal : le financement des partis politiques, un sujet tabou », Soumaré, M., *Jeune Afrique*, 2021 : <https://www.jeuneafrique.com/1100750/politique/senegal-le-financement-des-partis-politiques-un-sujet-tabou/>

Bien que le pays soit, en 2020, 47^{ème} au classement mondial de la liberté de la Presse établi par Reporters sans Frontières⁷, avec la mention, dans sa Constitution de 2001, de la garantie de la liberté de l'information, **la liberté d'expression semble avoir été récemment mise en péril**. En effet, l'entrée en vigueur, en 2021, d'un **nouveau Code de la presse, introduit de nouvelles restrictions**. Ne dépénalisant pas les délits de presse, il prévoit la saisie des supports de diffusion et la suspension ou la fermeture d'organe de presse en cas d'atteinte à la sécurité de l'État⁸. Cela a suscité de vives réactions de protestation du côté des professionnel·les⁹. Cette tendance a pourtant été réaffirmée par le gouvernement, comme le rapporte le communiqué du Conseil des Ministres du 3 février 2021 : « Le Chef de l'État souligne, par ailleurs, la nécessité de veiller à la qualité des programmes diffusés sur les radios et télévisions. Ces contenus doivent renforcer la paix sociale, la cohésion nationale, l'Autorité de l'État et les intérêts du Sénégal¹⁰. »

Par ailleurs, une des dernières modifications de la Constitution n'est pas sans provoquer des inquiétudes quant à une dynamique de « concentration des pouvoirs dans les mains du chef de l'État » et l'absence de « mécanismes de sortie de crise¹¹ ». En effet, effective depuis mai 2019, une réforme a supprimé le poste de Premier ministre, soulignant **le caractère présidentiel du régime¹²**.

LA DIFFICILE APPLICATION DES TEXTES RATIFIÉS PAR L'ÉTAT AUPRÈS DES POPULATIONS.

Au Sénégal, le MAEP alerte sur les enjeux et difficultés regardant « **la domestication des normes internationales dans la législation locale¹³** ». En effet, malgré la ratification par l'État de nombreuses conventions relatives à la démocratie et aux droits humains, force est de constater que cela n'est pas toujours suivi d'une réelle mise en œuvre. De plus, les conventions demeurent largement inconnues des populations qu'elles entendent cibler, et qui ne peuvent donc se les approprier (par exemple le Protocole de Maputo qui concerne les droits des femmes¹⁴). Enfin, « aux problèmes posés par l'adoption des normes et conventions internationales, s'ajoute parfois le non-respect des procédures en vigueur au niveau interne¹⁵. » Le Sénégal semble donc se heurter à des difficultés multiscalaires dans la mise en harmonie des normes internationales avec ses textes de loi puis avec l'application de ces normes qui se heurte à la réalité des usages et modes d'organisation des individus.



7 « Sénégal », Reporters sans Frontières, 2020 : <https://rsf.org/fr/senegal>

8 « Entrée en vigueur du Code de la presse au Sénégal : RSF demande des amendements », Reporters sans Frontières, 2021 : <https://rsf.org/fr/actualites/entree-en-vigueur-du-code-de-la-presse-au-senegal-rsf-demande-des-amendements>

9 « Sénégal : "Monsieur le président, nous ne sommes pas vos communicants" », Nar Guèye, O., *Jeune Afrique*, 2021 : <https://www.jeuneafrique.com/1100779/societe/tribune-senegal-monsieur-le-president-nous-ne-sommes-pas-vos-communicants/>

10 « Communiqué du conseil des ministres du mercredi 03 février 2021 », Gueye, O., *Ndarinfo*, 2021 : https://www.ndarinfo.com/COMMUNIQUE-DU-CONSEIL-DES-MINISTRES-DU-MERCREDI-03-FEVRIER-2021_a30642.html

11 « Sénégal : ces grandes réformes constitutionnelles qui ont bouleversé la vie politique », Soumaré, M., *Jeune Afrique*, 2019 : <https://www.jeuneafrique.com/761714/politique/senegal-ces-grandes-reformes-constitutionnelles-qui-ont-bouleverse-la-vie-politique/>

12 « Promulgation de la loi constitutionnelle portant suppression du poste de Premier Ministre », Présidence du Sénégal, 2019 : http://www.presidence.sn/actualites/promulgation-de-la-loi-constitutionnelle-portant-suppression-du-poste-de-premier-ministre_1630

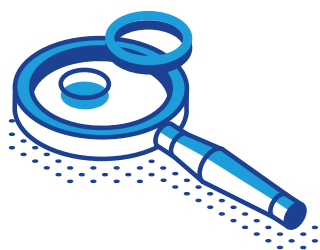
13 MAEP, *Ibid.*, p. 7.

14 « Sénégal : État des lieux sur la mise en œuvre du protocole de Maputo du 2 au 4 mai », FemmesJuristes, 2019 : <https://femmesjuristes.org/?p=1068>

15 MAEP, *Ibid.* p. 54.



© Institut Goethe de Dakar



OPPORTUNITÉS

LE SÉNÉGAL EN VOIE VERS UNE POSITION DE LEADERSHIP RÉGIONAL GRÂCE À UNE POLITIQUE EXTÉRIEURE FÉDÉRATRICE

Rompant avec les méthodes de son prédécesseur, le président actuel se distingue grâce à **une politique de la conciliation et de l'apaisement à l'international**. Le chercheur Bakary Sambe le résume ainsi : « C'est la méthode Macky Sall, Abdoulaye Wade était un conqué-

rant, le géologue Macky Sall a davantage les pieds sur terre. C'est un homme de consensus¹⁶. » Cette approche a permis la pacification des relations, jusque-là conflictuelles, avec des pays comme la Gambie ou la Mauritanie. C'est d'ailleurs à ces deux gouvernements qu'il dédie ses deux premières visites diplomatiques¹⁷. L'efficacité de cette politique fut également rendue manifeste lors de sa prestation de serment pour son second mandat, le 2 avril 2019 : une dizaine de chefs d'États africains étaient présents, parmi lesquels des alliés de longue date, tels qu'Alassane Ouattara (Côte d'Ivoire) ou Paul Kagame (Rwanda), mais aussi d'anciens détracteurs, à l'image du Mauritanien Mohamed Ould Abdelaziz¹⁸.

16 « Sénégal : Macky Sall, « ami de tous les pays », Laplace, M., *Jeune Afrique*, 2020 : <https://www.jeuneafrique.com/mag/1005666/politique/senegal-macky-sall-ami-de-tous-les-pays/>

17 « La politique étrangère du Sénégal depuis 2000 », SAIIA, Sall, A., *Occasional Paper*, n°140, 2013 : https://media.africaportal.org/documents/saia_sop_140_sall_french_20130503.pdf, p. 21.

18 « Sénégal : Macky Sall... », Laplace, M., *Ibid.*

Cette **diplomatie active** du Sénégal se retrouve également dans son **implication au sein de nombreux comités et événements de collaboration internationale**¹⁹ :

- Présidence actuelle du Comité d'orientation du nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) ;
- Organisation de la Conférence de financement du Partenariat mondial pour l'éducation (2018), 11^{ème} sommet de l'Organisation de coopération islamique (OCI) en 2008, du Forum de Dakar sur la paix et la sécurité en Afrique (6^e édition en 2019) ; membre non-permanent du Conseil de sécurité (2015-2017), du Conseil exécutif de l'UNESCO (2015-2019) ;
- Présidence de l'assemblée des États parties au statut de Rome de la Cour pénale internationale ;
- Membre du Conseil des droits de l'Homme des Nations unies (élu en 2017) ;
- Coprésidence du FOCAC (Forum de Coopération sino-africain).



MENACES

UN PAYS SITUÉ DANS UNE RÉGION À LA SITUATION GÉOPOLITIQUE INSTABLE

Comme sur l'ensemble de la région du Sahel, la menace terroriste pèse sur le territoire sénégalais. Pour le moment, **aucun attentat** n'est à déplorer dans le pays. Néanmoins, plusieurs **conflits fragilisent sa politique intérieure et extérieure**. Aussi, le ministère des Affaires étrangères français déconseille-t-il fortement de se rendre dans plusieurs zones comme « certaines parties de la Casamance, la frontière avec le Mali et la partie sud de la frontière avec la Mauritanie²⁰ ».

En effet, depuis 1982, **la région de la Casamance abrite une lutte armée** entre les forces de sécurité sénégalaises et les membres du Mouvement des forces démocratiques casamançaises (MFDC). Dès son arrivée au pouvoir en 2012, le président Macky Sall a entamé des négociations de paix et, aujourd'hui, le mouvement séparatiste semble largement diminué et divisé. Jean-Claude Marut, spécialiste du conflit, déclare à ce sujet : « L'État est en train de gagner la partie. Des soubresauts sont encore possibles, mais la rébellion est plus affaiblie que jamais²¹. »

19 « Présentation du Sénégal », France Diplomatie, *Ibid.*

20 « Présentation du Sénégal », France Diplomatie, *Ibid.*

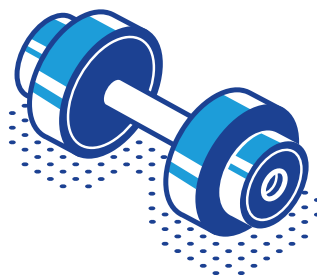
21 « Sénégal : La rébellion en Casamance est plus affaiblie que jamais » Soumaré, M., *Jeune Afrique*, 2019 : <https://www.jeuneafrique.com/768832/politique/senegal-la-rebellion-en-casamance-est-plus-affaiblie-que-jamais/>



CONTEXTE SOCIO-ÉCONOMIQUE

Ce critère d'évaluation vise à examiner **la stabilité socio-économique** des pays dans la perspective de déterminer les pays **où l'environnement économique est le plus favorable** et où le projet serait le plus à même d'avoir un **effet levier le plus fort**. Il s'intéresse aux **principaux indices macroéconomiques** et **sociaux** ainsi qu'aux statistiques globales des Objectifs de développement durable (ODD), en particulier ceux relevant de l'égalité des sexes (ODD5) et de l'éducation (ODD4).

Le Sénégal présente **une des croissances économiques les plus fortes du continent africain**. La découverte sur son territoire de la présence de **ressources naturelles** (gaz, pétrole) a notamment permis son essor récent et le développement conséquent de ses richesses. Cependant, **la crise sanitaire de la Covid-19 a significativement freiné cette tendance**. **La pauvreté d'une grande partie de sa population reste considérable** dans le cadre d'une économie largement informelle et dépendante de l'extérieur. Le gouvernement a, en réponse à cette situation, **adapté son plan d'émergence - le Programme d'actions prioritaires 2 ajusté et accéléré (PAP2a) pour la période 2021-2023** - afin de redresser rapidement le taux de croissance du pays et consolider sa place d'acteur économique incontournable dans la région.



FORCES

UNE ÉCONOMIE SOLIDE APPUYÉE SUR LES RESSOURCES NATURELLES PRÉSENTES SUR LE TERRITOIRE, ET RENFORCÉE PAR DES RÉFORMES STRUCTURELLES

Le Sénégal est la deuxième économie en Afrique de l'Ouest francophone derrière la Côte d'Ivoire. Entre 2014 et 2018, ce pays, dont le PIB s'affiche à 23,6 milliards de dollars en 2019, a enregistré une croissance économique parmi les plus fortes d'Afrique, toujours supérieure à 6 % par an²². Suite à la découverte d'un gisement de gaz sur le territoire (Grand Tortue Ahmeyim), et de puits de pétrole (SNE-1 et FAN-1)²³, l'année 2018 a été marquée par la signature des premiers contrats relatifs à **l'exploitation du pétrole et du gaz offshore, permettant une diversification de l'économie**. Dans le classement *Doing Business* 2020, le Sénégal passe de la 141^{ème} en 2019 à la 123^{ème} place en 2020²⁴ ce qui indique une amélioration notable du climat des affaires. L'inflation est inférieure à 2 % depuis 2012 et a ralenti à nouveau à 0,7 % en 2018 pour atteindre 2 % en 2019. Cette économie favorable lui permet d'obtenir, selon les résultats de la première Enquête harmonisée sur les conditions de vie des ménages (EHCVM), **le plus faible taux de pauvreté au sein des pays de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA)**²⁵.

22 La Banque mondiale « Sénégal - Vue d'ensemble » : <https://www.banquemondiale.org/fr/country/senegal/overview>

23 « Les grandes étapes du destin pétrolier du Sénégal », De Souza, O., Agence Ecofin, 2018 : <https://www.agenceecofin.com/hebdop1/0911-61649-les-grandes-etapes-du-destin-petrolier-du-senegal>

24 « Classement des économies », La Banque mondiale : <https://français.doingbusiness.org/fr/rankings>.

L'indice *Doing Business* de la Banque mondiale mesure la réglementation des affaires et son application effective dans 190 pays, depuis 2014. Un classement élevé signifie que l'environnement réglementaire du pays est favorable aux activités commerciales.

25 « Note de communication des résultats de la Première Enquête Harmonisée sur les Conditions de Vie des Ménages (EHCVM) », UEMOA, 2020 : http://www.uemoa.int/sites/default/files/bibliotheque/projet_commucationresultats_ehcvj_m_juin2020_13072020_obs.pdf. A titre de comparaison : le Niger obtient un score de 75,5 % ; le Burkina Faso de 63 % ; la Guinée-Bissau de 56,2 % ; le Togo de 50,4 % ; Bénin de 47,5 % ; le Mali de 47 % ; et la Côte d'Ivoire de 33,5 %.



© Enfant au Sénégal - Alessandro Clerici

Ce niveau de performance peut être corrélé à une structuration de **la conduite de la politique économique et sociale du pays autour des enjeux de développement humain depuis les années 2000**. Après la mise en œuvre de deux générations de Documents de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP) de 2003 à 2010, le Sénégal a opté pour une Stratégie Nationale de Développement Économique et Social (SNDES) pour la période 2013–2017, qui constitue le cadre consensuel de coordination des interventions publiques. Adoptée en novembre 2012 par le Gouvernement, cette stratégie repose sur la vision d'un **Plan straté-**

gique Sénégal Émergent (PSE) visant l'émergence économique à l'horizon 2035. Dans ce cadre, il a été déterminé, à moyen terme, un Plan d'Actions Prioritaires (PAP), qui structure les interventions de l'État, des partenaires techniques et financiers, du partenariat public-privé et de la participation citoyenne. Le PAP est lui-même scindé en deux phases. La phase 1 (2014–2018) a permis d'enregistrer des résultats satisfaisants dans l'ensemble des secteurs et la phase 2 (2019–2023) se place comme une continuité mais avec une implication plus forte du secteur privé²⁶.

26 « Sénégal - Le Plan Sénégal Émergent », Direction Générale du Trésor: <https://www.tresor.economie.gouv.fr/Pays/SN/cadrage-economique>



FAIBLESSES

**LE SÉNÉGAL
CONSERVE UNE
ÉCONOMIE FORMELLE
FRAGILE, QUI SE
TRADUIT PAR
DES NIVEAUX DE
PAUVRETÉ ENCORE
ÉLEVÉS SUR LE
TERRITOIRE**

Classé dans **la catégorie des pays les moins avancés (PMA) depuis 2001**, le Sénégal se classe, quant à **son Indice de développement humain (IDH), au 166^{ème} rang sur 187 pays**²⁷. Sa population dépend encore significativement de son secteur primaire (16 % du PIB et 50 % des emplois), en particulier de l'agriculture qui est sujette aux fluctuations des cours mondiaux et aux aléas climatiques. Le secteur secondaire représente 23 % du PIB et 13,6 % des emplois, et le tertiaire 61 % du PIB et 56,9 % des emplois²⁸. Comme les autres pays de la sous-région, le Sénégal est **largement tributaire du commerce extérieur**. Sa balance commerciale connaît un déficit chronique que tentent de combler **les transferts de fonds des émigrés** et l'aide publique au développement²⁹.

Le taux de chômage officiel s'élève à 15,7 % à fin 2017 et il touche particulièrement les zones urbaines (18,6 %) ³⁰. Dakar représente pourtant, depuis les transformations structurelles profondes initiées avec le Plan Sénégal Émergent (PSE,) une capitale attractive pour de

nombreuses entreprises. Des marchés se développent alors, offrant **de nombreux débouchés professionnels dans la région**. Mais les entreprises qui cherchent à s'implanter sont confrontées à **une pénurie de main-d'œuvre qualifiée**. Selon une étude de l'Office national pour la formation professionnelle (ONFP) publiée en 2018³¹, 72 % des entreprises dans dix secteurs affirment avoir rencontré **des difficultés majeures à recruter**. L'inadéquation entre les besoins de ces nouveaux-elles acteur-ices et le manque de formations professionnelles en est l'une des causes. Ainsi, dans le secteur des hydrocarbures, la main-d'œuvre vient pour le moment encore principalement du Ghana ou du Congo, des pays très avancés sur l'exploration de cette ressource³². Pour répondre à cet enjeu, l'État du Sénégal a mis en place, par un décret en date du 27 décembre 2017, l'Institut National du Pétrole et du Gaz (INPG), afin de développer l'expertise nationale et de favoriser l'emploi des sénégalais-es dans les secteurs pétroliers et gaziers³³. La population demeure globalement confrontée à d'importantes difficultés socio-économiques, variables selon la hausse des prix mondiaux, ce qui suscite périodiquement des tensions. **La pauvreté semble particulièrement notable en milieu rural et localisée dans la partie Est et Sud-Est du pays**. Ainsi, selon l'enquête menée en 2011 par l'Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie (ASDN)³⁴, le taux de pauvreté s'élève à **19,3 % à Dakar-urbain, contre 45,0 % dans**

27 « Rapport sur le développement humain 2019 », PNUD, p. 340 : http://www.hdr.undp.org/sites/default/files/hdr_2019_fr.pdf

28 « Sénégal », Objectif Import Export : <https://www.objectif-import-export.fr/fr/marches-internationaux/fiche-pays/senegal/marche-principaux-secteurs>

29 *Les entreprises informelles de l'Afrique de l'ouest francophone*, Benjamin, N., et Aly Mbaye, A., 2012, p. 63 : <https://openknowledge.worldbank.org/bitstream/handle/10986/9364/699350PUB0The00Box0377348B00PUBLIC0.pdf>

30 « Sénégal – Indicateurs et conjoncture », Direction Générale du Trésor : <https://www.tresor.economie.gouv.fr/Pays/SN/indicateurs-et-conjoncture>

31 « La formation professionnelle au Sénégal. Analyse de la mise en œuvre des réformes », IIPE-Pôle de Dakar, 2018 : <https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000368295>

32 « Emploi au Sénégal : les secteurs qui recrutent à Dakar », Porret, H., *Jeune Afrique*, 2018 : <https://www.jeuneafrique.com/emploi-formation/69331/emploi-au-senegal-les-secteurs-qui-recrutent-a-dakar/>

33 « Qui sommes-nous ? », Institut national du pétrole et du gaz : <https://www.inpg.sn/inpg/presentation/>

34 « La Pauvreté multidimensionnelle au Sénégal : résultats des travaux faits à partir des données de l'ESPS 2011, Dakar. Rapport national de présentation de l'indice de pauvreté multidimensionnelle (IPM). », ANSD, 2018, p. xiii : https://www.ansd.sn/ressources/publications/Rapport_IPM%202011_VSF.pdf

les autres villes et 83,9 % en milieu rural. De fortes disparités existent également entre les régions. L'incidence la plus faible est relevée dans la région de Dakar (19,7 %) suivie par celle de Ziguinchor (46,3 %). Le taux de pauvreté multidimensionnelle se situe au-dessus du niveau national (60,9 %) pour les autres régions.

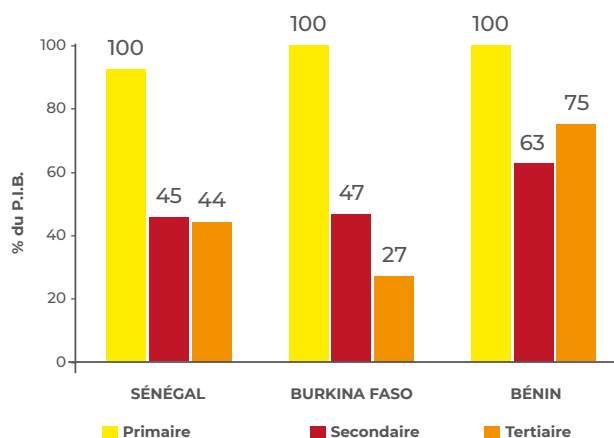


MENACES AVEC UNE ÉCONOMIE FONDÉE EN GRANDE PARTIE SUR LE TOURISME, LE SÉNÉGAL A DUREMENT RESSENTI LES EFFETS DE LA CRISE

Dans ce contexte d'une économie fragile et changeante, **la crise sanitaire de la Covid-19 a eu de fortes répercussions** au Sénégal. Il

est le premier pays du panel le plus touché, suivant le critère du nombre de cas infectés pour 1 million d'habitant-es³⁵. Après avoir réalisé une croissance moyenne de son PIB réel de 4,8 % ces dix dernières années, le Sénégal devrait, en 2020, enregistrer son premier taux de croissance négatif depuis 1994 (année de la dévaluation du franc CFA)³⁶. Sur le plan interne, les mesures sanitaires prises pour endiguer le virus ont entraîné le repli d'activité dans plusieurs secteurs. Les principaux secteurs concernés sont **le commerce, le tourisme, l'hébergement et la restauration**. Les prévisions du ministère de l'Économie du Plan et de la Coopération tablent, pour un repli des activités pour chacun de ces secteurs, respectivement de 16,7 % ; de 41,5 % et de 54,1 %. Par ailleurs, les mesures de fermetures des frontières aux niveaux national et mondial affectent le secteur du tourisme, dont les activités connexes (services d'hébergements et de restaurations) occupent 1,2 % du PIB. Les prévisions laissent apparaître une baisse de l'activité du tourisme de l'ordre de 45 %³⁷.

GRAPHIQUE 1. : PART DU SECTEUR INFORMEL DANS LE PIB
PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ, 2007



Source : Benjamin, N. et Aly Mbaye, A. *Les entreprises informelles de l'Afrique de l'Ouest francophone*, (2012), p. 67

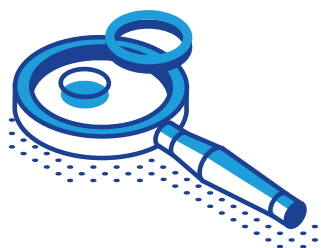
35 « Coronavirus Source Data », Our World in Data : <https://ourworldindata.org/coronavirus-source-data>

36 « Cadre des Nations Unies pour la réponse socio-économique immédiate à la Covid-19 : contextualisation au Sénégal », GNUDD, p. 17 : <https://unsdg.un.org/fr/resources/cadre-des-nations-unies-pour-la-reponse-socio-economique-immEDIATE-la-covid-19>

37 GNUDD, *Ibid.*, p. 19.

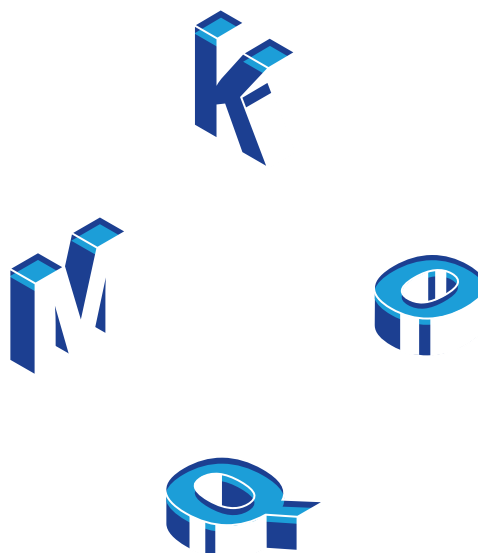
C'est pourquoi le rétablissement du couvre-feu inquiète, en janvier 2021, une partie de la population. Notamment celle, ultra-majoritaire, qui vit au jour le jour en travaillant dans l'économie informelle. Les restaurateur·rices de rue ou les vendeur·euses à la sauvette, par exemple, risquent de subir un nouveau contre-coup des restrictions³⁸.

Selon les propos de Macky Sall, qui compte sur la forte reprise des hydrocarbures, le Sénégal devrait retrouver le chemin de la croissance dès 2021, avec un bond de l'économie de 5,2 %, puis 7,2 % en 2022. Le taux de croissance devrait, pour la première fois de l'histoire du pays, passer à deux chiffres en 2023, à 13,7 %⁴¹.



OPPORTUNITÉS

Pour faire face à cette situation de crise sanitaire et économique, le gouvernement a acté la mise en route du **Programme d'actions prioritaires 2 ajusté et accéléré, (PAP2a)** pour la période 2021-2023. Il se donne pour objectif de stimuler l'investissement privé, de diversifier les moteurs de croissance et de **renforcer la résilience économique afin d'atteindre un taux croissance moyen de 8,7 %**. Il prévoit, pour cela, **plus de 500 milliards de FCFA (22,4 milliards d'euros) de financements d'ici à 2023**, avec un fort concours attendu des entreprises³⁹. Parallèlement, le Gouvernement a élaboré et démarré la mise en œuvre d'un **Plan de résilience économique et social (PRES) avec un fonds dénommé FORCECOVID-19 d'un montant de 1000 milliards de FCFA, soit 7 % du PIB**⁴⁰.



38 « A Dakar, le deuxième couvre-feu ne passe pas », *Le Monde*, 2021 : https://www.lemonde.fr/afrique/video/2021/01/07/a-dakar-le-deuxieme-couvre-feu-ne-passe-pas_6065493_3212.html

39 « Au Sénégal, ce qu'il faut retenir du plan de relance de Macky Sall », Rouaud, P-O., *Jeune Afrique*, 2020 : <https://www.jeuneafrique.com/1051453/economie/au-senegal-ce-qu'il-faut-retenir-du-plan-de-relance-de-macky-sall/>

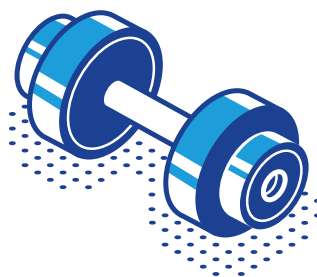
40 GNUDD, *Ibid.*, p. 7.

41 « Au Sénégal, ce qu'il faut retenir ... », Rouaud, P-O., *Ibid.*



STATUTS, FONCTIONS ET DOMAINES D'EMPLOI DU FRANÇAIS

Le français est, depuis l'indépendance du pays, **la langue officielle de l'État. Il occupe, à ce titre, les domaines de l'administration, de l'enseignement, des médias, du monde des affaires.** Historiquement, le Sénégal est **un membre essentiel de la francophonie**, qu'il fait rayonner notamment par sa littérature reconnue mondialement. Néanmoins, en pratique, les locuteur-ices parlant français en première ou seconde langue ne représentent que 9 % de la population du pays, contrastant ainsi avec **le wolof qui concerne, lui, 90 % des individus.** Par ailleurs, **une myriade de langues vernaculaires** continue de coexister sur le territoire. Dans ce contexte, des critiques émergent quant à l'usage imposé du français, notamment dans le domaine de l'enseignement, et **diverses actions de promotion des langues nationales se font jour.**

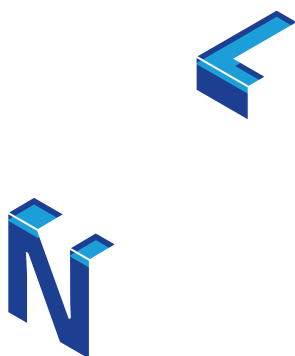


FORCES

LE FRANÇAIS, LANGUE OFFICIELLE DE L'ÉTAT, DE L'ENSEIGNEMENT ET RECONNUE COMME VECTEUR DE CULTURE

La Constitution du 22 janvier 2001 stipule, dans son article premier, que : « **La langue officielle de la République du Sénégal est le français.** Les langues nationales sont le diola, le malinké, le pular, le sérère, le soninké, le wolof et toute autre langue nationale qui sera codifiée⁴². » Le français est la langue utilisée par l'État, l'administration, l'enseignement, les médias et le monde des affaires. L'article 28 de la Constitution stipule ainsi que : « Tout candidat à la présidence de la République doit être exclusivement de nationalité sénégalaise, jouir de ses droits civils et politiques, être âgé de 35 ans au moins le jour du scrutin. Il doit savoir écrire, lire et parler couramment la langue officielle⁴³. »

En 2013, 5 millions de Sénégalais-es étaient francophones, soit **37 % de la population du pays**, ce qui en fait la **2^{ème} langue la plus utilisée au Sénégal.** On constate, de plus, **une augmentation de 15 % des locuteur-ices francophones entre 2010 et 2014⁴⁴.** Le français est grandement présent sur les chaînes de télévision et occupe presque totalement l'espace des médias écrits du Sénégal⁴⁵.



42 « Loi n° 2001-03 du 22 janvier 2001 portant Constitution. », Journal officiel de la République du Sénégal, n°5963, 2001 : <http://www.unesco.org/education/edurights/media/docs/07548efe924092fc0d1ccb3f5043eacb5671e040.pdf>

43 « Loi n° 2001-03 du 22 janvier 2001. », *Ibid.*

44 « La langue française gagne du terrain en Afrique subsaharienne », Raybaut, E., RFI, 2014 : <https://www.rfi.fr/fr/afrique/20141106-francais-gagne-terrain-afrique-subsaharienne-francophonie-afrique-subsaharienne>

45 « En 2050, la langue française sera Africaine ! », Nadeau, J.-B., *Forum de la francophonie*, 2012 : <http://archive.wikiwix.com/cache/index2.php?url=http%3A%2F%2Fwww.forumfrancophonie2012.org%2Fblogue%2F2012%2F03%2Fen-2050-la-langue-francaise-sera-africaine%2F>



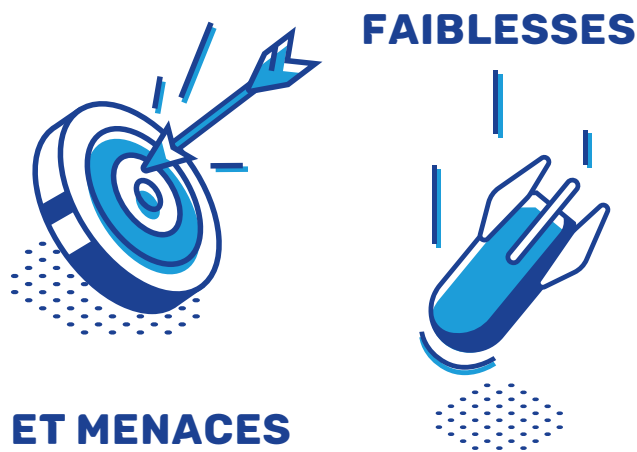
© 2011 - Élèves dans une école du Sénégal - Valentin Charlier

La littérature sénégalaise est, par ailleurs, connue à travers le monde par le biais de grandes figures emblématiques de la francophonie (Léopold Sédar Senghor, Cheikh Hamidou Kane, Birago Diop, Ousmane Sembène, etc.). Le Sénégal est d'ailleurs **membre de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF)** depuis 1970. L'ancien président de la République du Sénégal, Abdou Diouf, en a été le **secrétaire général de 2002 à 2014**.

Comme dans tous les pays d'Afrique francophone, le français se perpétue auprès des populations via son enseignement à l'école. L'influence du premier président Léopold Sédar Senghor semble, à ce titre, primordiale : « Dans le choix de la langue, la question n'est pas de savoir si la langue d'enseignement sera autochtone ou non, mais quelle elle sera, en d'autres termes, il s'agit de choisir une langue pour ses vertus propres : ses vertus d'éducation. De ce point de vue, "la langue de gentillesse et d'honnêteté" qu'est le français s'impose⁴⁶. »

46 *Liberté I*, Senghor, L. S., Paris, Seuil, (1964), p. 229.

47 « En 2050, la langue française sera Africaine ! », Nadeau, J.-B., *Ibid.*



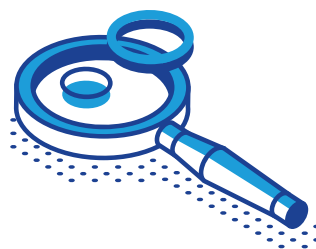
ET MENACES

EN PRATIQUE, LE FRANÇAIS EST PEU PARLÉ PAR LA POPULATION QUI EMPLOIE DE NOMBREUSES LANGUES VERNACULAIRES

Il existe, à côté du français, une **grande diversité linguistique** au Sénégal. La langue la plus parlée est **le wolof (90 % de la population)**. Bien qu'il soit peu utilisé à la télévision ou dans la presse écrite, **le wolof est très présent à la radio⁴⁷**. Dans le pays, cette langue cohabite également avec le sérère, le peul, le mandingue, le soninké et le diola. De nombreuses autres langues vernaculaires continuent d'être codifiées (le hassanya, le balante, le mancagne, le noon et le manjaque, etc.).

Au total ce sont **près d'une vingtaine de langues qui pourraient bénéficier du statut de langue nationale** au Sénégal⁴⁸. Les populations s'expriment aussi dans près de **40 autres idiomes selon les régions, voire les villages**. Sur l'ensemble des vingt-et-une langues nationales codifiées, seuls le wolof, le peul, le sérère et le mandinka sont parlés par plus d'un million de locuteur·ices⁴⁹. On notera que depuis le 9 décembre 2014, **les propos des parlementaires sénégalais-es sont traduits dans les six langues nationales**, en simultané, grâce à un système d'interprétation, permettant à la majorité des député·es de s'exprimer dans leur langue maternelle⁵⁰.

Il est estimé que le français est la première ou la seconde langue de seulement 9 % des Sénégalais-es⁵¹. Il n'est la langue maternelle que de 0,6 % de la population du pays⁵². Se pose alors la question tant de la légitimité que de l'efficacité de son utilisation comme médium d'enseignement. Les données recueillies à l'échelle nationale depuis 2010 montrent que **la plupart des enfants des trois premières années du cycle primaire n'apprennent pas à lire à leur niveau scolaire**. Il est reconnu que la non-acquisition de compétences en lecture est un facteur déterminant dans les mauvais résultats et le décrochage scolaire⁵³.



OPPORTUNITÉS

UNE DYNAMIQUE DE PROMOTION DES LANGUES NATIONALES À L'ÉCOLE QUI S'ACCÉLÈRE

Le discours pour la promotion des langues nationales connaît un essor qui a cautionné leur mise à l'essai à l'école primaire dès 2002. Un rapport de 2008⁵⁴ du Réseau Ouest et Centre Africain de Recherche en Education (ROCARE) soutient l'idée selon laquelle les élèves sont plus performant·es scolairement dans leur langue maternelle. Le même constat avait permis en 2001 **la participation du Sénégal à l'Académie africaine des langues (ACALAN)**, destinée à servir de cadre scientifique pour accompagner les langues nationales⁵⁵.

À l'heure actuelle, dans la dynamique de poursuite de l'ODD4 notamment de sa cible 4.5 consistant à « éliminer les inégalités entre les sexes dans le domaine de l'éducation et assurer l'égalité d'accès des personnes vulnérables, y compris les personnes handicapées, les autochtones et les enfants en situation vulnérable, à tous les niveaux d'enseignement et de formation professionnelle » ayant comme

48 « Sénégal », Wikipédia : <https://fr.wikipedia.org/wiki/S%C3%A9n%C3%A9gal>

49 « Les langues au Sénégal », Wikipédia : https://fr.wikipedia.org/wiki/Langues_au_S%C3%A9n%C3%A9gal

50 « Sénégal : les députés débattent dans leur langue maternelle », Fortes, V., *Le Point*, 2014 : https://www.lepoint.fr/afrique/senegal-les-deputes-debattent-dans-leur-langue-maternelle-04-12-2014-1886690_3826.php

51 « Dynamique des langues locales et de la langue française au Sénégal, 2014 », Niang Camara F.B., *Actes du XVII^e colloque international de l'AIDELF sur Démographie et politiques sociales*, 2012, p.7 : <https://www.erudit.org/fr/livres/actes-des-colloques-de-lassociation-internationale-des-demographes-de-langue-francaise/demographie-politiques-sociales-actes-xvii-e-colloque-ouagadougou-novembre-2012--978-2-9521220-4-7/004098co.pdf>

52 La langue française dans le monde, OIF, 2014, p. 84 : <https://www.francophonie.org/sites/default/files/2019-10/Synthese-Langue-Francaise-2014.pdf>

53 « Sénégal - Éducation », USAID. <https://www.usaid.gov/fr/senegal/education>

54 ROCARE/ ERNWACA, « L'introduction des langues nationales dans le système éducatif formel. Entre médium de communication et outils d'apprentissages scolaires », 2008, p. 25 : <http://www.rocare.org/grants/2008/Introduction%20des%20langues%20nationales%20dans%20le%20systeme%20educatif%20formel.pdf>

55 « De l'utilisation du français comme médium ou discipline dans l'enseignement élémentaire au Sénégal », Diouf, M. et Vielle-Grosjean, H., *Strathèse*, Varia, 2017 : <https://strathese.unistra.fr:443/strathese/index.php?id=1089>



© 2018 - Global Partnership for Education - GPE

indicateur le « pourcentage d'élèves de l'enseignement primaire dont la première langue ou langue maternelle est la langue d'instruction », diverses activités sont initiées en faveur d'une éducation bi/multilingue effective au Sénégal. Il est, par exemple, un des huit pays qui bénéficient du **programme ELAN-Afrique** (Écoles et langues nationales en Afrique), lancé par l'OIF en 2012, qui a pour but **d'améliorer la qualité de l'enseignement du français mais aussi des langues africaines à l'école primaire.**

Il ressort des entretiens que ces expérimentations se généraliseront les prochaines années. Elles constitueront, par voie de conséquence, des opportunités considérables pour le projet Ressources éducatives et plus généralement pour le secteur de l'édition jeunesse. Mais en l'absence de décret d'application, l'enseignement en langue nationale n'a pas, pour l'instant, été généralisé ou institutionnalisé.



ÉTAT DES LIEUX DES CAPACITÉS INSTITUTIONNELLES LOCALES

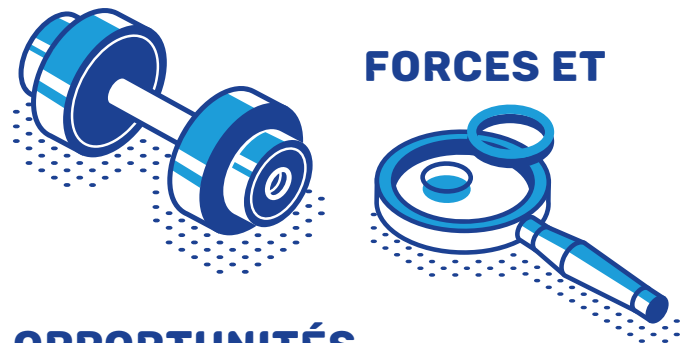
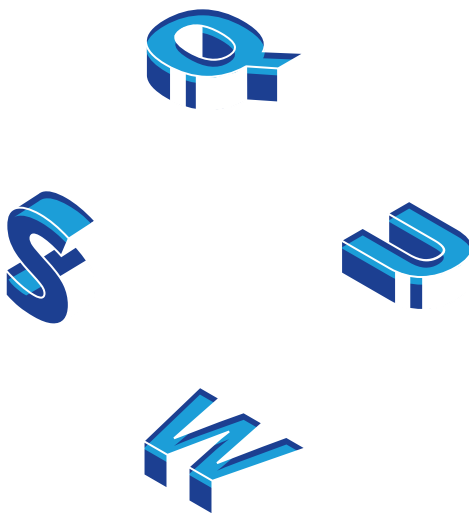


Il s'agit ici d'examiner les capacités institutionnelles que le Sénégal met à la disposition des ministères de la Culture et de l'Éducation pour développer une politique du livre, notamment dans son impact auprès de l'institution scolaire.

CADRE NATIONAL ET LÉGISLATION SUR LE LIVRE ET LES BIENS CULTURELS

Ce critère d'évaluation vise à examiner le **cadre national et législatif sur le livre et les biens culturels** en vigueur dans chaque pays de l'étude, afin **d'évaluer l'écosystème national de la chaîne du livre** dans son ensemble.

Le Sénégal présente la plus forte capacité institutionnelle en faveur du livre parmi les pays évalués. Se dotant progressivement, depuis les années 70, d'un appareil législatif et institutionnel qui a su s'adapter aux évolutions et contraintes rencontrées, il semble avoir réussi à mettre en place **des conditions favorables au développement et à la diffusion d'une littérature nationale**. Néanmoins, le secteur manque encore **de financement et d'un marché suffisant** pour pouvoir s'assurer une pérennisation locale et un rayonnement à l'international.



FORCES ET

OPPORTUNITÉS

LE SÉNÉGAL S'EST TRÈS TÔT SAISI DES QUESTIONS DU LIVRE ET DE LA LECTURE PUBLIQUE. AUJOURD'HUI, ELLES BÉNÉFICIENT D'UN ENCADREMENT LÉGISLATIF ET INSTITUTIONNEL SOLIDE

À l'occasion de **l'Année internationale du Livre parrainée par l'UNESCO en 1972**, le Sénégal entame la mise en œuvre d'une **véritable politique nationale du livre afin de permettre le développement de l'industrie du livre et favoriser son accès**. Ces premiers pas initient alors la mise en place d'un large appareil législatif qui ne cessera de s'enrichir et évoluer :

- La loi n° 72-40 du 26 mai 1972 portant création et organisation du **Bureau Sénégalais du Droit d'Auteur (BSDA)**. En décembre 2013, la Société sénégalaise du droit d'auteur et des droits voisins lui succède, dans le cadre de la mise en œuvre de la loi n°2008-09 du 25 janvier 2008 sur le droit d'auteur et les droits voisins⁵⁶. Cette société civile de gestion collective regroupe auteur·ices, artistes-interprètes, producteur·ices et éditeur·ices du Sénégal. Elle a hérité du budget et du personnel de la BSDA et est désignée comme structure exclusive de gestion des intérêts des auteur·ices et des bénéficiaires de droit voisins⁵⁷. À ce sujet, on peut souligner que le Sénégal a également adhéré à divers ins-

⁵⁶ Elle succède à Loi n° 73-52 du 4 décembre 1973 relative à la protection du droit d'auteur : http://www.servicepublic.gouv.sn/assets/textes/lois_73-52_sur_le_droit_auteur_au_senegal.pdf

⁵⁷ « A propos de la Sodav », SODAV. : <http://www.lasodav.sn/web/apropos>



© 2018 - Global Partnership for Education – GPE

truments internationaux de protection du droit d'auteur : la Convention de Berne, la Convention universelle du droit d'auteur, le traité de l'OMPI et la Convention de Bangui.

- Le décret 72-1316 du 31 octobre 1972 portant création et organisation du **Conseil supérieur du livre** sous tutelle du ministère de la Culture. Il avait pour mission « d'étudier les problèmes que posent l'édition et la diffusion du livre ainsi que le développement de la lecture. » Cependant, ce conseil ne se réunira que deux fois durant ses années d'existence et ne mènera aucune action concrète. En 1983 un nouveau décret portant création et organisation d'un **Conseil National de la promotion du Livre** échoue à nouveau à se montrer efficace⁵⁸.
- La Loi n°76-29 relative aux bibliothèques du 9 avril 1976 vise à **structurer et formaliser le réseau de bibliothèques**, notamment grâce à la création d'une **direction des bibliothèques** et d'une **Bibliothèque**

nationale rattachée au ministère de la Culture. L'article 8 prévoit des subventions pour la constitution, le développement ou le fonctionnement des bibliothèques appartenant à des associations dont le but principal est de favoriser l'accès à la lecture dans les localités ou les pouvoirs publics ne sont pas en mesure de tenir ce rôle. L'article 2 du décret n° 76-493 du 5 mai 1976, portant **création et organisation d'une Bibliothèque nationale**, encadre le **dépôt légal**. Enfin, le décret n° 76-494 du 5 mai 1976 **portant création et organisation d'un réseau national de bibliothèques de lecture publique** détaille dans son article 3 les différentes échelles qui permettent le maillage du territoire (une bibliothèque publique centrale à Dakar ; des bibliothèques publiques régionales ; des bibliothèques publiques départementales ; des bibliothèques publiques d'arrondissement ; des bibliothèques publiques communales et villageoises).

58 « L'édition au Sénégal : bilan et perspectives de développement. », Fofana, R., 2003, p. 43 : <http://www.scolibris.fr/rezolibris/fichier/basededonnee/29/fichier/727-l-edition-au-senegal.pdf>

- En 2001, avec le décret n° 2000-947 portant organisation du ministère de la Culture et de la Communication, **la politique du livre au Sénégal prend une véritable ampleur** grâce à la création d'une **direction du Livre et de la Lecture (DLL)** pour remplacer l'ancienne direction des Bibliothèques. Elle **est une des directions les plus importantes du ministère de la Culture et de la Communication**, comptant une vingtaine d'agent-es. Sa mission est d'étudier toutes les questions relatives à la création, à l'édition, à l'impression, à la diffusion, et à la distribution commerciale du livre. Pour couvrir tous ces aspects, l'organisation de la DLL compte un Service Général et trois divisions : la Division des arts vivants ; la **division de l'économie du livre**, qui suit toutes les questions relatives à l'évolution du secteur marchand de la chaîne du livre ; et la **division de la promotion des lettres et de la lecture** qui doit mettre en œuvre la politique nationale à ce sujet.
- On soulignera, par ailleurs, l'existence d'un ensemble de textes qui travaillent à instaurer **un régime fiscal favorable aux livres et à l'édition**, notamment par **l'encadrement des importations** de livres, brochures ou matières premières destinées à l'impression. Ainsi, la Loi n° 71-58 du 2 novembre 1971 portant exemption de la taxe forfaitaire (6,2 %) représentative de la taxe sur les transactions à l'importation en faveur des livres ; la loi n° 71-59 du 2 novembre 1971 portant exemption de la taxe de statistique (4 %) à l'importation en faveur des livres et la loi n° 71-50 du 2 novembre 1971 portant exemption de la taxe sur le chiffre d'affaires (15 %) à l'importation en faveur des livres.

En outre, selon l'arrêté ministériel n°1552/MEF/DGED du 9 février 1984, **le papier destiné à l'impression du livre au Séné-**

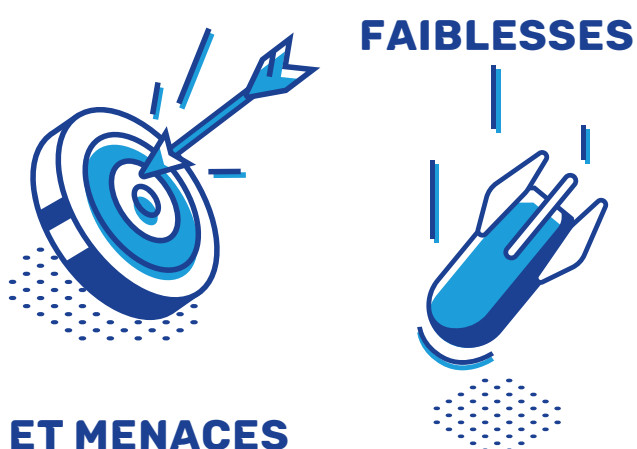
gal est exonéré des taxes douanières.

- Le soutien financier de l'État réside également dans l'allocation d'un budget dédié à la chaîne du livre sénégalaise. Le **Fonds d'aide à l'édition représente** 600 millions de FCA annuel (1 million d'euros par an). L'objectif de ce fonds est de contribuer au financement de l'édition et de la diffusion d'œuvres sénégalaises au Sénégal et à l'international. Les bilans opérés ont permis d'établir que, grâce aux subventions, 125 titres (dont 35 % de livres en langues nationales et 10 % en langue arabe) avaient pu être édités et 156 achetés auprès d'éditeur-ices nationaux-ales, à destination des bibliothèques publiques ou des ambassades du Sénégal à l'étranger⁵⁹. De 2014 à 2017, l'enveloppe consacrée à l'appui de l'édition a été doublée par le gouvernement, et il ressort des entretiens que son augmentation continue d'être négociée par les associations de professionnel-les du livre. Par ailleurs, la direction dispose **d'une ligne budgétaire additionnelle de** 100 millions de FCFA (152 500 €) **dédiée à la lecture publique** pour équiper les centres de lecture et **renouveler les collections des réseaux de lecture publics**. Ces engagements financiers spécifiques au livre et à la lecture témoignent de la **volonté du gouvernement de mettre le livre et la lecture au cœur de sa politique publique.**

59 « Livre : Fonds d'aide à l'édition », UNESCO, : <https://en.unesco.org/creativity/policy-monitoring-platform/livre-fonds-daide-ledition>



© 2020 - UNICEF Sénégal - UNI330866 - Dejongh



FAIBLESSES

ET MENACES

UN SECTEUR QUI MANQUE DE RESSOURCES ET UN PRIX DU LIVRE QUI RESTE ÉLEVÉ

Pourtant, dans le diagnostic proposé par la « Lettre de Politique sectorielle de développement de la Culture », il est noté que le secteur du livre et de la lecture pâtit encore, malgré tout, d'une « **insuffisance des sources de financement du secteur** » et d'un « dispositif législatif incomplet et inadapté »⁶⁰. En effet, malgré la détaxation des livres produits et vendus au Sénégal, le timbre douanier (5 % du prix CFA) est imposé sur le papier et l'encre et les autres intrants (plaques, films, etc.) sont soumis au régime normal de la taxation douanière. Cela rend encore très chère la production du livre sur le territoire national⁶¹. En définitive, cela engendre **un prix élevé du livre qui ne cor-**

respond pas au pouvoir d'achat des Sénégalais-es. On notera, toutefois, qu'actuellement, **un consultant juriste, recruté par le ministère de la Culture, travaille sur une nouvelle loi sur le livre qui devrait permettre notamment de détaxer les intrants de fabrication**, comme c'est, par exemple, le cas au Maghreb. Une autre piste explicative de l'insuffisance des financements est proposée par Marouba Fall, directeur de Rouba Editions : s'il déplore, de manière générale, l'absence pluri-factorielle de ressources suffisantes dans le secteur du livre, il souligne néanmoins que le gouvernement a fréquemment utilisé le Fonds d'aide à l'édition comme marge de manœuvre budgétaire, s'en servant pour des raisons n'ayant pas trait au livre ou à la lecture⁶².

En termes législatifs, enfin, **le Sénégal n'est pas, pour le moment, signataire de certains accords internationaux essentiels pour le développement des industries créatives** (accords de Florence, Nairobi, Beyrouth, Paris et Genève).

Par ailleurs, plusieurs des personnes enquêtées ont témoigné **d'une communication et d'une coordination insuffisante sinon inexistante entre le ministère de l'Éducation nationale et le ministère de la Culture et de la Communication.** Il semble que les questions du livre et de la lecture soient principalement portées par le ministère de la Culture, à travers les actions de sa division dédiée (DLL). Pourtant, dans les faits, le secteur de l'éducation est le principal vivier tant d'acteur·ices de la chaîne du livre (qui sont souvent d'abord enseignant·es) que de lecteur·ices (les élèves).

60 « Lettre de politique sectorielle de développement de la culture et de la communication. 2017-2021 » Ministère de la Culture et de la Communication, p. 16 : https://en.unesco.org/creativity/sites/creativity/files/periodic_reports/files/lpsd_culture_et_communication_final_0.pdf

61 « L'édition au Sénégal : bilan et perspectives de développement. », Fofana, R., 2003, p. 44 : <http://www.scolibris.fr/rezolibris/fichier/basededonnee/29/fichier/727-l-edition-au-senegal.pdf>

62 « Au Sénégal, il n'y a pas de politique du livre proprement dite. », Dieye, N. et Diallo, D., 2014 : <https://www.senepius.com/article/au-s%C3%A9n%C3%A9gal-il-n%E2%80%99y-pas-de-politique-du-livre-proprement-dite>

PRISE EN COMPTE DES ENJEUX LIÉS AU LIVRE ET À LA LECTURE PAR LA COMMUNAUTÉ ÉDUCATIVE

Ce critère vise à évaluer la prise en compte des enjeux liés au livre et à la lecture par la communauté éducative (ministère de l'Éducation, organismes chargés de la formation initiale et continue des enseignant·es, chefs d'établissements, corps enseignant, etc.).

Comme dans nombreux pays de la région, le Sénégal fait face à **une pression démographique sur son institution scolaire** qu'il peine à absorber. Du fait d'un manque de formations systématisées du corps enseignant, d'un nombre insuffisant de matériaux pédagogiques et de locaux non adaptés, **les compétences scolaires des jeunes Sénégalais-es demeurent insuffisantes** au regard de l'ODD4, notamment en lecture. Cependant, grâce à l'impulsion donnée par **différents plans nationaux**, une amélioration sensible apparaît. L'État adopte des mesures qui permettent de structurer et d'harmoniser son réseau, comme par exemple la plateforme numérique SIMEN.



FAIBLESSES

UN SYSTÈME ÉDUCATIF FRAGILISÉ PAR LA PRESSION DÉMOGRAPHIQUE, QUI DOIT FAIRE FACE À DES ENJEUX IMPORTANTS DANS LE DOMAINE DE L'APPRENTISSAGE DE LA LECTURE

En 2018, le secteur éducatif compte 2 852 983 apprenant·es, dont 170 351 (6 %) au préscolaire, 1 521 572 (**53,3 %**) au primaire, 701 577 (24,6 %) au moyen, 321 799 (11,3 %) au secondaire et 137 684 (4,8 %) au supérieur. Le milieu urbain concentre plus de 57,3 % des apprenant·es⁶³. Avec un taux annuel de croissance de sa population de 2,70 %, et 43 % des individus ayant 14 ans ou moins, le Sénégal doit faire face à **une pression démographique constante sur son institution scolaire**. En 2017, **le taux d'alphabétisation pour les plus de 15 ans était de 51,9 %** (64,8 % pour les hommes et 39,8 % pour les femmes)⁶⁴. L'enquête *MICS Urbaine Dakar 2015–2016* rapporte que 67,1 % des jeunes femmes (15–24 ans) interrogées sont alphabétisées, contre 72 % chez les hommes. De plus, les femmes vivant dans les ménages les plus pauvres ont le taux d'alphabétisation le plus faible (43 %)⁶⁵. Parmi les hommes de cette tranche d'âge, qui n'avaient pas poursuivi après l'école primaire, 37 % étaient réellement en mesure de lire le texte qui leur a été montré. Ce taux varie de 55 % chez les plus pauvres à 91 % chez les plus riches⁶⁶. De manière similaire, chez les enfants, **les populations rurales défavorisées sont les**

63 IIPE-Pôle de Dakar, *Ibid.*, p.15.

64 « Sénégal », Institut statistique de l'Unesco : <http://uis.unesco.org/fr/country/sn>

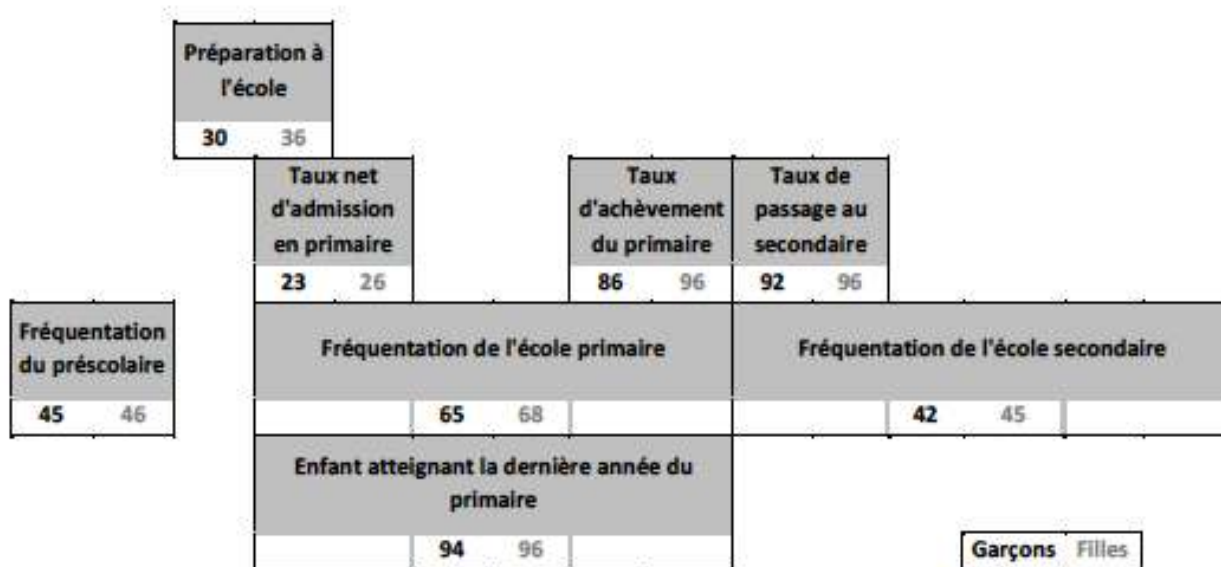
65 *MICS Urbaine Dakar, 2015–2016*, ANSD, UNICEF, 2016, p. 159 : https://www.ansd.sn/ressources/publications/RAPPORT%20MICS%20Urbaine%20Dakar%202015-2016_FINAL%20novembre_version%20finale%20.pdf

66 MICS, *Ibid.*, p. 160.

plus touchées par l'exclusion scolaire. Au Sénégal, **37,4 % des enfants en âge d'être scolarisés (6-12 ans) sont en dehors du système**, et sur 10 enfants hors école, 8 n'ont jamais été scolarisés. 60 % de ces enfants hors école vivent en milieu rural⁶⁷. Le Taux brut de scolarisation (TBS) est en moyenne à 84,9 %, mais varie fortement selon les régions (de 50,3 %

à Diourbel à 113,2 % à Kedougou). Le système scolaire n'est donc pas épargné par des inégalités qui traversent la société (selon le genre, le lieu de vie, la classe sociale). La promotion du livre et de la lecture doit donc nécessairement s'appuyer sur une **démocratisation et une réduction des inégalités dans l'accès à la scolarisation.**

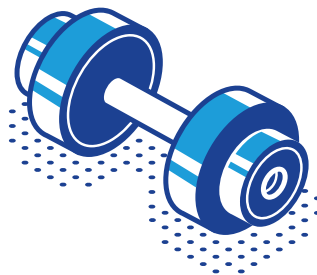
GRAPHIQUE 2. : INDICATEURS D'INSTRUCTION SELON LE SEXE, MICS URBAINE DAKAR, 2015-2016



Note: Toutes les valeurs des indicateurs sont en pourcentage

Source : MICS Urbaine Dakar, 2015-2016, ANSD, UNICEF, p.172

L'augmentation du nombre d'élèves scolarisés s'est faite **au détriment de la qualité des conditions de scolarisation** et de l'enseignement. Ainsi, en 2010, **seulement la moitié des élèves du CP au CE2 maîtrisait les compétences principales en lecture**. Plusieurs facteurs sont à l'origine de cette dégradation de la qualité de l'enseignement. On peut notamment citer l'insuffisance du temps réel d'apprentissage (des périodes effectives de cours raccourcies par rapport aux périodes officielles, un fort absentéisme des professeur·es, etc.), la faible qualification des enseignant·es de l'élémentaire au secondaire et **l'insuffisance du nombre de manuels et matériel didactique disponible**⁶⁸. Les personnes interrogées, actrices dans le secteur de l'éducation, **nous rapportent que l'environnement des apprentissages** est également un enjeu : la sécurisation des écoles, la disponibilité en eau dans les établissements, l'absence ou l'insuffisance de blocs sanitaires au sein des structures, etc. De plus, la moyenne serait, au Sénégal, d'un·e enseignant·e pour 80 élèves de l'élémentaire et d'un·e inspecteur·ice pour 300 enseignant·es. L'État consacre pourtant 26 % de son budget à l'éducation, ce qui pose donc des questions de sensibilité, de transparence et de redistribution de ce budget.



FORCES

POUR PALLIER CES MANQUES, L'ÉTAT MET EN PLACE UNE SUITE DE PLANS NATIONAUX.

Depuis le début des années 2000, **un ensemble de plans éducatifs stratégiques est mis en place**. Le Programme décennal pour l'éducation et la formation (PDEF) prévu pour 2000–2010, est suivi, en 2012, par une nouvelle **Lettre de politique générale pour le secteur de l'éducation et de la formation (LPGEF)**, couvrant la période 2012–2025. **Le Programme d'amélioration de la qualité, de l'équité et de la transparence (PAQUET) constitue son cadre opérationnel de mise en œuvre** (d'abord prévu sur la période 2013–2025, puis actualisé à 2018–2030). Il définit le cadre stratégique sectoriel, décliné en 14 programmes gérés par les trois ministères en charge du secteur de l'éducation et de la formation⁶⁹. Il prévoit une augmentation du budget de l'État hors service de la dette de 631 milliards à 2 601 milliards en 2030, afin de réduire les iniquités d'accès à l'Éducation, notamment via : la construction et l'acquisition d'équipements et d'infrastructures scolaires ; le recrutement d'enseignant·es ; l'amélioration de l'environnement scolaire⁷⁰.

Cette nouvelle organisation des moyens conduit à une évolution statistiquement significative dans le secteur éducatif : entre les années 2010 et 2019, en primaire, le **taux net de scolarisation (TNS) passe de 71,6 % à 74,3 %**⁷¹.

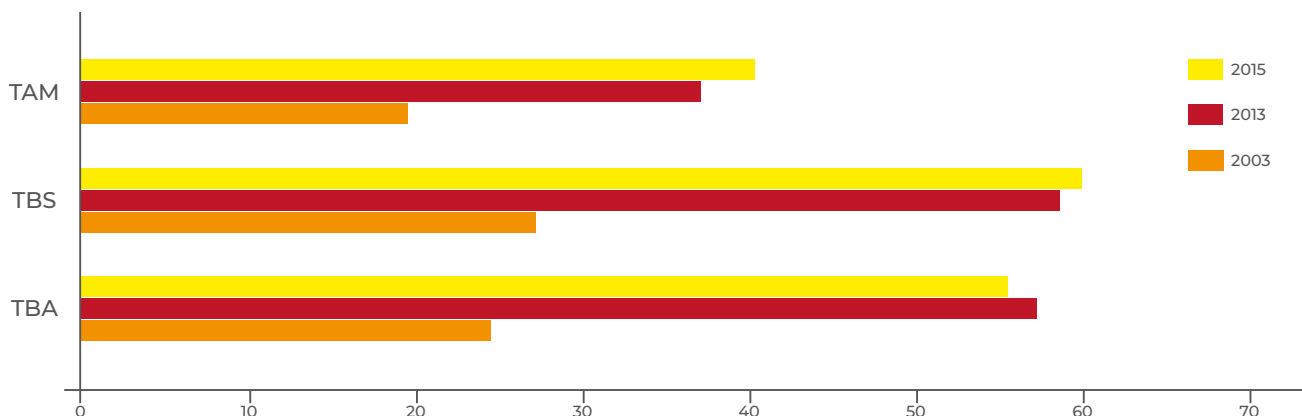
68 PAQUET-EF, *Ibid.*, p. 13.

69 « Programme d'Amélioration de la Qualité, de l'Équité et de la Transparence, 2018-2030 », Ministère de l'éducation nationale : <https://www.education.sn/fr/standard/110>

70 PAQUET-EF, *Ibid.*, p. 27

71 Institut statistique de l'Unesco, Sénégal, *Ibid.*

GRAPHIQUE 3. : ÉVOLUTION DU TAUX BRUT D'ADMISSION (TBA), TBS ET TAM



TBA = Taux brut d'admission
TBS = Taux brut de scolarisation
TAM = Taux d'achèvement de l'enseignement moyen

Source : IIPE-Pôle de Dakar, « La formation professionnelle au Sénégal », p. 15

Au sujet de l'accès au collège, les progrès ont été considérables avec **la construction de centaines de collèges depuis 2001**, notamment en zone rurale.

En outre, depuis 2012, le personnel enseignant est recruté à partir du Baccalauréat et la formation pédagogique, qui dure un an, débouche sur l'obtention d'un **Certificat d'Aptitude pédagogique (CAP)**. Le dispositif de formation est renforcé et **en cours de déconcentration grâce à la création des Centres régionaux de formation des personnels de l'éducation et de la formation (CRFPE)** qui ont remplacé les École de formation des instituteurs (EFI). Enfin, l'adoption d'un **nouveau Curriculum de l'Éducation de Base (CEB)** sur l'ensemble du territoire est en cours. Il met en œuvre, avec un nouveau programme à destination des élèves, une approche par compétences, ce qui constitue une innovation majeure.

LA POLITIQUE DU MANUEL SCOLAIRE

Au cœur de ces réformes se noue la question cruciale des **manuels scolaires**. La politique éditoriale du ministère de l'Éducation pour le PAQUET définit à ce sujet 3 axes :

1. la libéralisation de l'élaboration, de l'édition, de la production et de la distribution des manuels scolaires ;
2. l'implantation d'un système de choix multiple de manuels ;
3. la sélection au niveau des structures déconcentrées de l'éducation.⁷²

L'abolition de la mainmise de l'État sur ce secteur a permis à la fois d'ouvrir un marché possible aux éditeur-ices locaux-ales, mais aussi de repenser une décentralisation de la conception des intrants pédagogiques, afin de

72 PAQUET-EF, *Ibid.*, p. 34.

favoriser l'élaboration de manuels adaptés et contextualisés. Des efforts importants ont été faits pour doter les enfants du primaire en ressources pédagogiques (2,5 manuels par enfant en moyenne). Parallèlement, en 1981, l'État se dote d'une structure dédiée à l'amélioration du fonctionnement du système scolaire afin d'atteindre les objectifs fixés par le PAQUET : l'Institut National d'Étude et d'Action pour le Développement de l'Éducation (INEADE). Il travaille principalement dans le domaine de la recherche et des curricula, et joue également un rôle d'appui dans la diffusion des innovations, des documents et informations. Il permet, à ce titre, de former les enseignant·es à l'utilisation des manuels. Une division travaille, par ailleurs, sur la validation des intrants pédagogiques et l'évaluation de la performance scolaire. Ainsi, avant d'entrer dans les établissements, les manuels doivent recevoir la caution de cet institut.

En septembre 2015, le ministère de l'Éducation nationale a mis en œuvre **une Politique du manuel scolaire**, avec l'appui notamment de la coopération canadienne. Cette politique est structurée en deux axes : la **libéralisation de la production des manuels scolaires confiée au secteur privé de l'édition** ; la possibilité de **choix multiples de manuels scolaires** (auparavant, les manuels étaient les mêmes pour tous·tes les élèves du territoire) afin de diversifier l'offre. Le choix des manuels scolaires se déroule en plusieurs étapes : dans un premier temps, une commission nationale d'agrément dans laquelle l'INEADE et le ministère de l'Éducation nationale collaborent, effectue un premier choix sur la base d'une proposition des éditeur·ices (déterminés par l'accord de cadre) ; puis un comité d'évaluation se réunit si nécessaire. Enfin, dans un dernier temps, les établissements scolaires choisissent parmi les ouvrages proposés dans la liste établie.

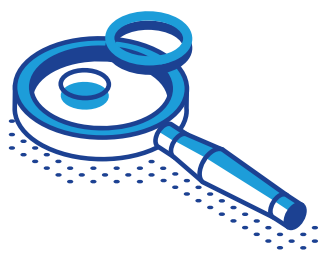
Dans cette optique, le ministère de l'Éducation nationale du Sénégal a introduit une **clause de préférence nationale dans les procédures d'attribution des marchés publics des manuels scolaires, en 2015**. Cette clause permet aux éditeur·ices sénégalais·es de proposer des offres à des prix 15 % supérieurs aux normes du marché sans impact sur la notation de leur dossier. Les éditeur·ices sénégalais·es auraient ainsi gagné 95 % des marchés de manuels scolaires locaux entre 2014 et 2017 grâce à cette mesure⁷³. Les éditeur·ices sont, de plus, chargés de la distribution des manuels dans les régions et rémunérés pour ce service.

Ce travail sur les ressources pédagogiques est renforcé par les actions de la **Coalition des organisations en synergie pour la défense de l'éducation publique (COSYDEP)**, coalition forte de 100 organisations (ONG, syndicats, associations de parents d'élèves, réseaux de journalistes en éducation, regroupements de chercheur·es et universitaires), partenaire associé de l'OIF depuis 3 ans. Sa présence au sein des 14 régions du pays lui permet d'établir un dialogue direct avec les populations et communautés du territoire. Les actions de la COSYDEP sont articulées autour des questions du droit à l'éducation en termes d'équité, d'inclusion, d'accès et de qualité. Dans le cadre de ses missions, elle s'intéresse particulièrement à la question des **intrants pédagogiques de qualité et des supports et manuels didactiques afin d'améliorer la performance du système**.

73 « Manuel scolaire et préférence nationale : les éditeurs sénégalais ont gagné près de 95 % des marchés, selon Serigne Mbaye Thiam », Dakaractu : https://www.dakaractu.com/Manuel-scolaire-et-preference-nationale-les-editeurs-senegalais-ont-gagne-pres-de-95-des-marches-selon-Serigne-Mbaye_a157545.html



© 2020 - UNICEF Sénégal - UNI232328 - Noorani



OPPORTUNITÉS

LE DÉVELOPPEMENT DU NUMÉRIQUE DANS LES ÉCOLES PUBLIQUES SÉNÉGALAISES

Une autre dimension **significative du PAQUET porte sur le numérique**. Le Ministère a lancé, en 2019, **la plateforme SIMEN (Système d'information et de management de l'Éducation nationale)**⁷⁴. Cet outil de gestion, soutenu par le gouvernement japonais avec 591,2 millions de francs CFA, permet l'amélioration du suivi de pilotage des objectifs stratégiques du Ministère ainsi que **la mise à disposition des élèves de ressources éducatives numériques**. Aujourd'hui, l'enrôlement des élèves est en cours et permettra d'attribuer un identifiant à chaque élève du Sénégal. La généra-

lisation de cet outil sera accompagnée par le renforcement des capacités numériques des enseignant·es et l'amélioration de l'environnement des apprentissages numériques du personnel d'encadrement. La mise en œuvre de cet outil peut être un formidable vecteur de diffusion d'œuvres jeunesse numériques.

L'ÉMERGENCE D'ÉDITIONS DE MANUELS EN LANGUES NATIONALES

Ce mouvement est accompagné d'une autre tendance au sein de l'éducation sénégalaise : **l'émergence d'éditions de manuels en langues nationales**. On peut noter, par exemple, le programme « Lecture pour Tous » porté par l'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID), qui précise que : « L'une des principales innovations du programme réside dans **la priorité qu'il accorde à l'enseignement de la lecture et de l'écriture dans l'une des trois langues nationales du**

74 « Système d'information et de management de l'éducation nationale - SIMEN », Ministère de l'éducation nationale du Sénégal, 2020 : <https://education.sn/fr/standard/82>

Sénégal - c'est-à-dire le wolof, le pulaar ou le serer - que les enfants connaissent et comprennent⁷⁵. » Il vise, entre autres, à former les enseignant-es du CI (1^{ère} année), du CP (2^{ème} année) et du CE1 (3^{ème} année) à dispenser efficacement l'enseignement de la lecture. Après une première phase sur 5 ans qui s'est déroulée principalement en milieu rural, le programme pourrait être généralisé à l'ensemble du territoire. Il représente ainsi les prémices d'une **politique réellement bilingue** au sein de l'institution scolaire, prenant la suite du **Projet d'appui à l'Éducation de qualité en langues Maternelles pour l'école élémentaire au Sénégal** développé par l'**ONG ARED**⁷⁶. En deux phases, l'action a d'abord consisté en la mise en place de cours de langues pendant les après-midi libres (pular, wolof). Puis, après 2 ans, compte tenu de l'intérêt que la communauté et les acteur-ices du système ont manifesté à l'égard de cette innovation et de la nécessité d'harmoniser les pratiques au sein de la classe, qu'il a été décidé d'introduire ce programme dans l'horaire officiel.

Ces initiatives reposent essentiellement sur l'idée que l'éducation dans la langue maternelle est un facteur significatif de meilleurs résultats scolaires chez les élèves⁷⁷. Mais, de plus en plus, ce mouvement de diversification linguistique dans les enseignements - et dans les ressources pédagogiques - représente, pour Mariétou Diongue Diop, actuelle directrice de la Bibliothèque centrale de l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar, un **espace potentiel capital quant aux enjeux du livre et de la lecture sur le territoire**. En effet, selon elle, la lutte durable contre l'analphabétisation implique de

penser et créer un environnement global où la lecture et l'écriture s'intègrent au quotidien des individus.

Dès lors que la lecture est réservée au seul domaine de l'école, comme c'est le cas pour beaucoup d'enfants sénégalais-es avec l'apprentissage en français, on risque une forte déperdition des compétences avec le temps. Au contraire, si l'on œuvre à « la mise à la disposition des néo alphabètes, de journaux, de brochures, de livres qui rejoignent les préoccupations les plus motivantes de leur vie quotidienne, qui participent à l'élévation de leur niveau culturel et qui leur offrent loisirs et détente », **le livre pourrait prendre une toute autre place sociale**.

Plus largement, Mariétou Diongue Diop y voit un moyen de **relancer l'édition locale**, dans la mesure où « l'alphabétisation n'ouvre pas seulement la voie à de nouveaux lecteurs, mais aussi à de nouveaux créateurs. [...] **L'alphabétisation dans les langues nationales permettra aux masses de s'emparer progressivement de la technique de l'écriture**. Elles pourront ainsi fixer elles-mêmes par l'écrit les textes oraux dont elles disposent, créer des œuvres littéraires nouvelles et enrichir ainsi la production littéraire. Et ces œuvres vont jouir d'une audience populaire réelle parce que reflétant la vie du peuple, parlant son langage⁷⁸. »

75 « Amélioration des opportunités en matière d'éducation », USAID, 2019 : <https://www.usaid.gov/fr/senegal/education>

76 « Projet d'appui à l'éducation de qualité en langues maternelles pour l'école élémentaire au Sénégal », ARED, 2017 : <http://ared-edu.org/fr/fr/component/edocman/projets-et-programmes-en-cours/projet-d-appui-a-l-education-de-qualite-en-langues-maternelles-pour-l-ecole-elementaire-au-senegal>

77 « Pourquoi et comment l'Afrique doit investir dans les langues africaines et l'enseignement multilingue », UNESCO, 2010. Pour un développement spécifique sur les bénéfices dans la scolarité, voir p. 27-30 : <https://uil.unesco.org/fr/alphabetisation/recherche-multilingue/pourquoi-comment-lafrique-doit-investir-langues-africaines>

78 « Les Politiques Nationales du Livre - le cas du Sénégal », 68th IFLA Council and General Conference, Diongue Diop, M., 2002, p. 7 : <https://archive.ifa.org/IV/ifla68/papers/171-082f.pdf>



© 2020 - UNICEF Sénégal - École de Kayouli



MENACES

LA FRACTURE NUMÉRIQUE ET LA FERMETURE DES ÉCOLES DANS LE CONTEXTE DE LA PANDÉMIE

Depuis le 15 mars 2020, les écoles et universités du Sénégal ont été fermées avec plus de 3,5 millions d'enfants (47 % de garçons et 53 % de filles) qui ont cessé toute activité d'enseignement présentiel. La situation a conduit à mettre en place **des stratégies pour assurer une continuité pédagogique**. C'est dans ce contexte que le ministère de l'Éducation nationale a mis en place une **initiative de développement et d'expansion du téléenseignement (PROMET) pour la mise en œuvre de l'initiative « Apprendre à la maison » afin permettre aux apprenant-es de continuer à suivre des cours en ligne**


avec des outils numériques ou à travers les médias traditionnels.

Mais, malgré les dispositifs mis en place, **environ 3 élèves sur 10 âgé-es de moins de 16 ans ont déclaré ne pas participer à des activités d'apprentissage ou étudier seul-es**. L'impact des fermetures des écoles sur la scolarisation des enfants et adolescent-es est redoublé par le choc économique que traverse le pays, qui vient accroître les inégalités sociales et géographiques déjà existantes. La pandémie devrait réduire le revenu réel des 40 % les plus pauvres de presque de 4 %⁷⁹. L'enseignement à distance **renforce les disparités, tout particulièrement au détriment des élèves issu-es des familles les plus pauvres et vivants dans les régions rurales**, les plus affecté-es par la **fracture numérique**. Cette situation d'inégalité fait craindre à une augmentation du nombre de redoublements ou de décrochages scolaires, notamment pour les filles⁸⁰.

79 GNUDD, *Ibid.*, p. 2380 GNUDD, *Ibid.*, p. 21



STRUCTURATION DE LA CHAÎNE DU LIVRE AU SÉNÉGAL



Il s'agit ici d'examiner l'état de la chaîne du livre en analysant l'état de la structuration des acteur·ices privé·es (avec une focale sur la littérature jeunesse), des réseaux de lecture publique et de l'écosystème associatif attenant au livre et à la lecture.

NIVEAU DE STRUCTURATION DES ACTEUR·ICES PRIVÉ·ES DE LA CHAÎNE DU LIVRE JEUNESSE

Ce critère vise à évaluer **la structuration de la chaîne du livre** et plus spécifiquement du livre jeunesse, en estimant notamment **le nombre et le niveau de professionnalisation des auteur·ices, des éditeur·ices, des points de vente**, ainsi que l'existence éventuelle d'un réseau de diffusion/distribution. Il cherche également à identifier si les acteur·ices du livre se sont structuré·es en **associations professionnelles**.

Le Sénégal bénéficie d'une **chaîne du livre dynamique et riche en auteur·ices et éditeur·ices** qui ont à cœur de produire, valoriser et diffuser une culture nationale par les livres. Organisé·es en **associations de professionnel·les**, les auteur·ices comme les éditeur·ices peuvent dialoguer avec l'État et rayonner à l'international. Dans ce contexte émerge **une véritable mobilisation autour de la question de la littérature jeunesse** et de ses spécificités.

La distribution du livre est néanmoins largement moins structurée sur le territoire. On dénombre une dizaine de librairies, qui propose donc un **très faible service de diffusion**. De plus, en amont, les impressions sont souvent réalisées à l'étranger, en l'absence de structure adéquate disponible dans le pays. Le **passage au numérique** et **la vente en ligne** pourraient, cependant, représenter des solutions adaptées à cette situation de carence en moyens de diffusion.

LE LIVRE EN QUELQUES CHIFFRES AU SÉNÉGAL

Le poids économique du marché du livre au Sénégal est estimé à 0,11 % du PIB du pays en 2019, pour **685 emplois formels sur toute la chaîne du livre**⁸¹. Les revenus des ventes de livres au Sénégal sont estimés à 23 millions d'euros en 2019, considérant un prix moyen du livre scolaire prescrit entre quatre et cinq euros (autour de 3 000 francs CFA)⁸² et un prix moyen du livre hors scolaire prescrit entre 10 et 20 euros⁸³. Le volume de vente est évalué à 5 millions d'exemplaires vendus, dont 50 000 ouvrages hors scolaires prescrits. La part d'édition nationale dans les ventes estimée équivalente au marché ivoirien, à hauteur de 55 % des revenus. Les importations d'ouvrages français s'élevaient à plus de trois millions d'euros en 2018, en baisse de 22 % par rapport à 2015, selon les chiffres de la Centrale de l'Édition⁸⁴.

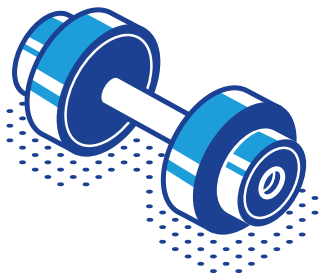


81 Le nombre d'emplois de la filière du livre est estimé sur la base du nombre d'acteur·ices du livre identifié·es sur toute la chaîne, des observations de professionnel·les du livre, ainsi qu'une comparaison avec les estimations du marché ivoirien.

82 Le prix moyen du livre scolaire au Sénégal est estimé similaire au prix moyen envisagé en Côte d'Ivoire.

83 Panorama du livre réalisée par le BIEF, 2020.

84 Rapports annuels du Syndicat National de l'Édition, SNE, 2016, 2019.



FORCES

UN VIVIER D'AUTEUR-ICES CRÉATIF-VES ET DYNAMIQUES, HÉRITIER-ES ET VECTEUR-ICES DE TRADITION...



Couverture originale de l'ouvrage jeunesse de référence :
Fatou Ndiaye Sow, Takam-Takam, (1981)

Selon la responsable Médiathèque & Débat d'Idées de l'Institut français Sénégal, le nombre d'auteur-ices au Sénégal est aujourd'hui estimé à **plus de 600**. Historiquement, la littérature jeunesse au Sénégal acquiert ses lettres de noblesse avec deux grandes figures : Annette Mbaye d'Erneville et Fatou Ndiaye Sow, célèbres notamment pour leur travail d'autrices jeunesse publié dans les années 70-80 par des

maisons d'édition locales. Plus largement, ce secteur s'inscrit, que ce soit par la forme du conte ou par les thèmes abordés, dans **l'héritage des récits transmis par la tradition orale du pays**. On peut citer par exemple Thierno Diallo⁸⁵, co-auteur de l'album jeunesse *Le grand retour du taxi-brousse de papa Diop* accompagné d'un livret audio, paru en 2016 à l'Harmattan. Cet auteur est également membre fondateur de l'association Amoon na fi, qui a pour objectif de maintenir et diffuser la tradition orale en France comme au Sénégal. Et, depuis 2008, il organise **un festival du conte** à Dakar et à Hann, banlieue de Dakar.

Dans son état de l'art de la littérature jeunesse au Sénégal entre les années 2000 et 2015⁸⁶, Andrée-Marie Diagne-Bonané note que les auteur-ices jeunesse ont souvent en commun d'être **issu-es du monde de l'éducation, et se mettent à écrire pour combler un manque constaté dans leur pratique**. Cette proximité avec leur public leur permet de s'adapter à leurs besoins spécifiques, et on voit très tôt se développer des **ouvrages en langues nationales**.

... QUI PEUVENT SE FAIRE ÉDITER AUPRÈS DE DIFFÉRENTES MAISONS D'ÉDITION SPÉCIALISÉES DANS LE DOMAINE JEUNESSE

Le Sénégal compte par ailleurs **40 maisons d'édition**, dont certaines revendiquent un niveau éditorial de qualité internationale. On en trouve une **dizaine spécialisée en livre de jeunesse** :

- **La maison Amalion** vise initialement un lectorat d'universitaires et d'étudiant-es. Néanmoins, un de leurs auteur-ices ayant reçu le prix Sarraounia⁸⁷, Amalion s'est

85 « Les contes de Thierno Diallo », Thierno Diallo : <http://www.thiernodiallo.net/>

86 « Leebon ! Lippon ! Du nouveau dans la littérature sénégalaise pour l'enfance et la jeunesse, en ce début du XXI^e siècle », Diagne-Bonané, A.-M., Takam Tikou, 2016 : <https://takamtikou.bnf.fr/dossiers/dossier-2016-la-belle-histoire-de-la-litt-rature-africaine-pour-la-jeunesse-2000-2015/>

87 « The Rainmakers by Paul Kisakye wins Sarraounia Prize for Young Adult Fiction 2020 », Amalion, 2020 : https://www.amalion.net/news_en/item/the_rainmakers_by_paul_kisakye_wins_sarraounia_prize_for_young_adult_fictio/



© 2014 - Goethe-Institut Senegal - Dakar

- lancée cette année dans **la Fiction Jeune Adulte** afin de contribuer à accroître l'offre de lecture pour les jeunes adultes africain-es et à promouvoir une littérature qui aide à mieux comprendre le monde des adolescent-es africains. Ce projet a été rendu possible grâce à la filière Arts & Culture de l'Université Abdou Moumouni au Niger qui, à l'image du Sénégal, veut inciter les jeunes à la lecture mais également à la production de textes.
- **BLD Éditions**, cette maison d'édition a été créée dans le prolongement et pour soutenir les activités de promotion de la lecture de l'association éponyme **Bibliothèque Lecture Développement (BLD)**, défendant l'idée que les enfants ne peuvent porter ou adopter la langue française (la francophonie de manière générale) que si on leur offre de belles histoires illustrées du monde entier qui leur font découvrir autre chose que ce qu'ils et elles voient au quotidien.
 - **Falia Éditions Enfant**, créées par l'autrice Fatou Ndiaye Sow, a permis de diffuser des récits classiques de jeunesse au Sénégal. Actuellement, bénéficiant de l'aura de sa fondatrice et directrice, **l'expertise de cette maison d'édition est largement sollicitée** pour ce qui relève de la production de supports didactiques pour enfants.
 - **La maison Kalaama** a, depuis sa création à Dakar, en 2004, une ligne éditoriale assez diversifiée (usuels, abécédaires, manuels scolaires,...) et possède notamment une branche littérature jeunesse. Elle réalise ses meilleures ventes avec les **ouvrages d'apprentissage de la lecture**. Ses dix titres publiés annuellement sont en langue nationale ou bilingue. La collection « Enfant et Santé » coéditée avec Ruisseaux d'Afrique et Eburnie, la collection « A la découverte de la vie » et la collection « Caméléon vert » coéditée avec Edicef sont leurs principales collections destinées à la jeunesse⁸⁸.
 - **La maison des Éditions Nara** existe de-

88 « Kalaama », Ricochet, : <https://www.ricochet-jeunes.org/editeurs/kalaama>

puis 2008 et s'est spécialisée dans l'édition de romans jeunesse avec une prédominance de l'écriture sentimentale avec sa collection « Signare ». En 2015, elle lance une nouvelle collection de littérature jeunesse dénommée « Scrib'Junior » qui propose des histoires écrites par des adolescent-es.

- **Les Éditions Serena** se sont spécialisées dans l'édition de supports et d'outils didactiques en proposant un éventail varié d'outils de connaissance et d'information destiné aux jeunes dans différents domaines.

Des acteur-ices de la chaîne du livre sont **organisées en diverses associations, ce qui témoigne d'un bon degré de structuration de la filière** :

- Pour les auteur-ices, il existe **l'Association des écrivains du Sénégal (AES), l'Association des jeunes écrivains du Sénégal (AJES)** ou encore le **Cercle des écrivains et poètes de Saint-Louis (CEPS)**.
- **L'Association sénégalaise des éditeurs (ASE)**, créée en 1999, a adhéré à l'APNET (*African publishers Network*) dont elle constitue la section nationale. Elle rassemble aujourd'hui 11 éditeur-ices adhérent-es⁸⁹, dont 10 sont identifiées comme actives, parmi lesquels NEA Sénégal, la maison la plus importante, Harmattan-Sénégal ou BLD Éditions.

On peut noter qu'il existait auparavant une **association des libraires et imprimeurs du Sénégal**, mais elle a disparu, **faute d'activités ou financements suffisants**.



FAIBLESSES **UN SECTEUR QUI** **PEINE À ÊTRE** **RENTABLE ET** **REPOSE SUR LES** **SUBVENTIONS** **ÉTATIQUES**

Bien que la filière sénégalaise du livre puisse compter sur ses années d'histoire, les professionnel-les locaux du livre déclarent néanmoins avoir des difficultés à **développer des modèles économiques rentables** qui leur permettraient de **ne pas dépendre des subventions publiques**. Les fonds publics contribuent, en effet, à la viabilité de l'édition locale en compensation de la faiblesse des ventes en librairie. Le président de la maison Rouba Edition dresse un constat inquiet sur l'économie du secteur de l'édition au Sénégal en 2014. Les maisons d'édition sont, en effet, **majoritairement déficitaires**, à tel point que plusieurs ne peuvent plus payer leur personnel. Les maisons d'édition privées ne subsistent que grâce au financement par subvention. « Au rythme actuel et à la longue, les éditeurs qui comptent sur le fonds d'appui sont irrémédiablement voués à la disparition. Parce que l'État ne pourra pas toujours mettre de l'argent dans un secteur qui n'est pas rentable⁹⁰. » De plus, **dans le secteur de l'édition jeunesse, l'édition est particulièrement coûteuse** puisque les livres sont souvent cartonnés, épais et illustrés. Le prix des intrants se répercute donc sur le prix final. Alors même que les marges établies par les éditeur-ices sont faibles, voire inexistantes, les ouvrages demeurent trop chers pour la plupart des parents.

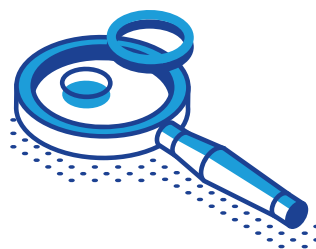
89 « Présentation », ASE : <http://www.as-editeurs.org/>

90 « Au Sénégal, il n'y a pas de politique du livre proprement dite. », Dieye, N. et Diallo, D., *Ibid.*

En l'absence de trésorerie suffisante, de nombreuses maisons d'éditions sénégalaises **fonctionnent à compte d'auteur**. Les professionnel·les du livre recensent la publication de **100 à 150 titres chaque année**, tirés en moyenne à **750 exemplaires** pour les titres hors manuels scolaires⁹¹. Cependant, comme en Côte d'Ivoire et dans toute la région Afrique de l'Ouest, **la plupart des ouvrages édités localement sont imprimés à l'étranger**, par des prestataires indiens ou chinois en particulier. Pour faire face à la situation, certain·es imprimeurs locaux·ales proposent des offres pour la fabrication de livres, comme l'entreprise ILP, imprimeur numérique lancé en 2017. Soutenue par l'Harmattan à Dakar, cette société collabore avec des éditeur·ices locaux·les.

UN RÉSEAU DE DISTRIBUTION ENCORE FAIBLE ET EN PARTIE INFORMEL

Le réseau de vente de livres au Sénégal compte 10 librairies formelles identifiées⁹², dont la **Librairie aux Quatre Vents**, la **librairie Clairafrique** qui a également une activité occasionnelle d'édition, ou encore l'éditeur-libraire français **L'Harmattan** qui a une antenne à Dakar. Autre éditeur qui dispose d'une librairie à Dakar, **Didactika** a diversifié ses activités autour des livres scolaires et jeunesse au Sénégal, d'abord par l'édition de manuels scolaires à destination des programmes de l'éducation nationale, puis par des activités de diffusion avec une librairie, des bibliobus et des activités et ateliers d'éveil⁹³. Par ailleurs, les grandes surfaces se développent également au Sénégal même si celles assez diversifiées pour proposer des livres restent limitées. En parallèle, les points de vente informels peuvent être estimés dans les mêmes proportions qu'en Côte d'Ivoire, soit 65 % du marché des ventes de livres.



OPPORTUNITÉS

LE DÉVELOPPEMENT DU NUMÉRIQUE POUR REMÉDIER AUX DIFFICULTÉS D'ACCESSIBILITÉ DU LIVRE

À l'occasion du colloque sur la littérature jeunesse, qui s'est tenu en novembre 2017 à Conakry, Yann Giraud analyse les enjeux spécifiques du passage au numérique pour la chaîne du livre des pays africains. Il part du constat souvent fait que le papier est menacé par l'émergence du livre numérique. Cependant, l'alternative ne prend pas la même dimension dans des pays où le livre est globalement difficilement accessible pour la majorité de la population, que ce soit à l'achat ou par les lieux de lecture publics. Les réseaux de distribution et les infrastructures sont encore peu développés et les budgets étatiques demeurent insuffisants pour assurer l'achat et la conservation de livres papier. Au contraire, dans un pays à fort taux de pénétration de la technologie mobile (101 %)⁹⁴, **le développement de nouveaux formats de production et de diffusion peut alors être une opportunité pour le domaine de l'édition**. L'intervenant précise même que cette nouvelle tendance recèle **des potentialités spécifiquement favorables à la littérature jeunesse** : « D'autant que c'est en direction de l'enfant et du public jeune que les possibilités numériques présentent de l'intérêt. Pas seulement à cause de l'attrait naturel que suscite le numérique, mais en raison des fonctionnalités propres, remarquablement adaptées à l'apprentissage :

91 Panorama du livre réalisée par le BIEF (2020).

92 Panorama du livre réalisé par le BIEF (2020)

93 « Qui sommes-nous ? », Didactika : <http://librairiedidactika.com/content/4-qui-sommes-nous>

94 « Derniers chiffres du mobile en Afrique francophone », Orange Developer, 2019 : https://developer.orange.com/orange_explains/marche-mobile-afrique-francophone/



© 2007 - École au Sénégal - Christophe Durpaire

le caractère tactile du smartphone, les reconnaissances multiples, l'interactivité et toute la logique collaborative qui imprègne profondément la data culture depuis que se généralisent les réseaux sociaux.⁹⁵ »

Dans le domaine du numérique, on observe ainsi des initiatives de **vente en ligne sur des sites spécialisés**, à l'image du site **La Bouquinerie** qui vend uniquement des ouvrages d'occasion, facilitant donc l'accès au livre tant en terme géographique qu'économique⁹⁶. Le **service de lecture à la demande YouScribe** s'est également développé au Sénégal, en 2018, grâce à un partenariat avec Sonatel,

la filiale locale d'Orange⁹⁷. Mame Hulo, fondatrice de la **maison d'édition numérique Diasporas Noires**⁹⁸, basée au Sénégal, voit même dans **le livre audio une manière de retrouver la tradition d'oralité dans la transmission de la mémoire** : « Nos bibliothèques ne brûleront plus grâce au numérique. [...] Vous prenez l'exemple d'un village du sud du Sénégal où tout le monde comprend le Diola, aussi bien les enfants que les vieillards. N'importe quelle œuvre de fiction dans cette langue partagée peut être écoutée collectivement et il n'est pas, à mon avis, de meilleurs moyens de démocratiser les émotions littéraires⁹⁹. »

95 « Vers le numérique », *La littérature jeunesse en Afrique*, 2^e partie, Giraud, Y., 2017, p. 28 : https://www.alliance-editeurs.org/IMG/pdf/actes_ldj_deuxieme_partie_1_pdf

96 « La Bouquinerie : une librairie en ligne à Dakar », *Nouvelles de Dakar*, Cluzel, C. 2018 : <http://nouvellesdedakar.com/bouquinerie-librairie-ligne-a-dakar/>

97 « Une bibliothèque numérique de poche », YouScribe : <https://www.youscribe.com/Static?name=about>

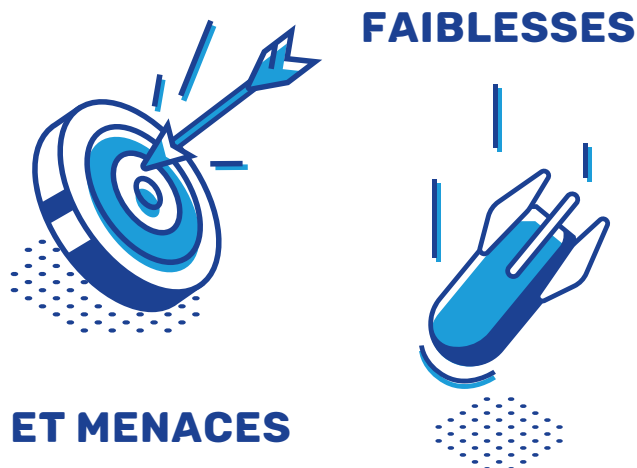
98 « A propos », Diasporas Noires : <https://diasporas-noires.com/a-propos/>

99 « Mame Hulo, éditrice : "Le numérique permet d'avoir le monde comme marché de prospection" », Mbaye, A., *Diasporas Noires*, 2017 : <https://diasporas-noires.com/mame-hulo-editrice-le-numerique-permet-davoir-le-monde-comme-marche-de-prospection/>

RÉSEAUX DE LECTURE PUBLIQUE

Ce critère examine l'étendue des réseaux de lecture publique sur les territoires, via l'existence de bibliothèques institutionnelles, des associatives et/ou de fondation privée.

Le Sénégal est doté d'un **réseau de bibliothèques** qui n'est pas encore à la hauteur des plans ambitieux de l'État. Il n'en demeure pas moins **significatif et en évolution**. Les **bibliothèques scolaires sont la grande faiblesse** de ce maillage du territoire. Mais les peuvent notamment accéder aux livres grâce aux **16 Centres de Lecture et d'Animation Culturelle (CLAC)** répartis sur l'ensemble du territoire.



DES AMBITIONS JAMAIS RÉALISÉES...

Dans les années 70, et notamment sous l'impulsion de l'Association Sénégalaise des Documentalistes, Bibliothécaires, Archivistes et Muséologue (ASDBAM) – branche sénégalaise de l'Association internationale pour le développement des bibliothèques en Afrique (AIDBA) – le Sénégal se dote d'un cadre juridique

prévoyant la mise en place d'un réseau national de bibliothèques à différentes échelles. Le **réseau national de bibliothèques publiques** envisagé alors comportait : une bibliothèque publique centrale à Dakar, des bibliothèques publiques régionales, des bibliothèques publiques départementales, des bibliothèques publiques d'arrondissements et des bibliothèques villageoises. Mais la réalisation institutionnelle s'est arrêtée aux **bibliothèques régionales**, qui sont aujourd'hui **au nombre de 14**.

La **Bibliothèque nationale**, dont le texte de création date de 1976, mais dont les fonctions ont été provisoirement confiées aux Archives Nationales, a connu un nouveau développement avec la décision prise en 1996 par les autorités de créer une Bibliothèque nationale autonome. La loi 2002-17 du 15 avril 2002 portant création de la Bibliothèque nationale du Sénégal a été publiée dans le Journal officiel mais demeure pour l'instant sans effet¹⁰⁰.

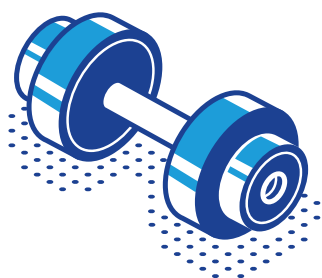
Plusieurs des personnes que nous avons interrogées nous rapportent que **les bibliothèques scolaires seraient peu développées et financées**. D'ailleurs, le ministère de l'Éducation nationale ne prévoit **aucun budget spécifiquement dédié à l'approvisionnement** en ouvrages et à l'entretien des locaux. Comme le rapporte un bibliothécaire, dans un article sur les bibliothèques numériques comme opportunité pour le milieu scolaire : « Ainsi, il faut souligner que l'état actuel des bibliothèques laisse à désirer. Elles sont pour la plupart sans gestionnaires (professionnel formé) et ne sont pas adaptées aux besoins des élèves. » De plus, la grande majorité des bibliothèques recensées se trouve en zone urbaine, laissant les zones rurales quasiment vides¹⁰¹.

100 « Le Sénégal, un pays sans bibliothèque nationale ! », Faye, M.M., 2019 : <https://www.senepius.com/opinions/le-senegal-un-pays-sans-bibliotheque-nationale>

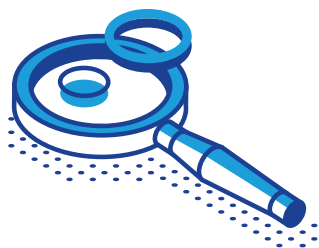
101 « Les bibliothèques numériques pour booster la lecture en milieu scolaire défavorisé : exemple du Sénégal. », Fall, A., 2017 : <http://library.ifla.org/1746/1/138-fall-fr.pdf>



© 2020 - IF Sénégal - médiathèque de l'Institut Français de Dakar



FORCES ET



OPPORTUNITÉS

... MAIS UN RÉSEAU QUI N'EN EST PAS MOINS DYNAMIQUE ET DIVERSIFIÉ ET EN EXPANSION

Dans la mise en place d'un réseau national de bibliothèques et de lieux de lectures publics bien articulé, le Sénégal dispose d'atouts non négligeables que constituent **l'Association professionnelle nationale de bibliothécaires, archivistes et documentalistes (ASBAD)** créée dès 1988, l'existence d'une école de formation professionnelle comme **l'École des Bibliothécaires, Archivistes et Documentalistes (EBAD)** ainsi qu'un environnement juridique favorable.

Une des missions de la DLL est « **de développer et coordonner le réseau national des**

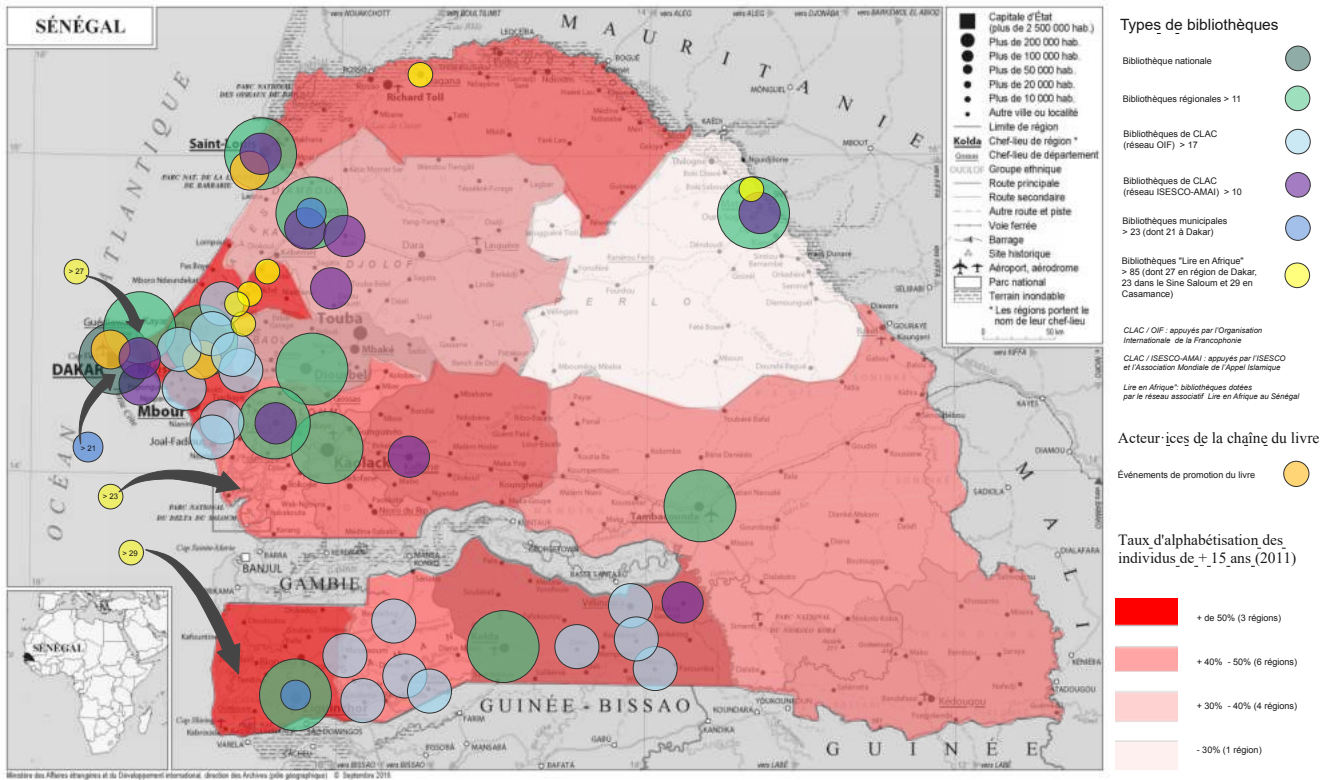
bibliothèques publiques et des CLAC et de participer ainsi à l'aménagement culturel du territoire¹⁰² ». Dans cette optique, elle est

dotée d'un organe spécifique : la division des bibliothèques publiques, qui coordonne la mise en place d'un réseau national de bibliothèques, grâce à un partenariat dynamique entre l'État, les collectivités locales et les partenaires au développement.

Le réseau des **16 CLAC favorise le désenclavement des communautés rurales**. L'ensemble est piloté par le ministère de la Culture qui met à disposition de chacun des centres des bibliothécaires fonctionnaires du ministère de la Culture.

Malgré le chiffre relativement faible des CLAC, le réseau est toujours en expansion : ainsi trois nouveaux centres seront ouverts début 2021, dont deux en janvier à Marsassoum (Région de Sédhiou) et à Pakour (Région de Kolda) au Sud du Sénégal. Le réseau des CLAC est fréquenté quasi exclusivement par des scolaires. **Les centres sont dotés, selon le Ministère, d'ouvrages au programme scolaire** (manuels scolaires, culture générale, et œuvres au programme).

CARTOGRAPHIE DU PAYS : SECTEUR DU LIVRE ET TAUX D'ALPHABÉTISATION*



► **Les régions péninsulaires de Dakar et Thiès** possèdent une forte densité de structures dédiées à la lecture publique et accueillent de nombreux événements liés à la promotion du livre et de la lecture. Avec Ziguinchor, ces régions possèdent le plus fort taux d'alphabétisation du pays (> 50 %). Cette dernière est d'ailleurs la région qui possède la plus forte densité de bibliothèques du réseau «Lire en Afrique» (29).

► **Les régions de Saint Louis, Fatick, Kaolack, Kaffrine, Kolda et Sédhiou** possèdent un taux d'alphabétisation supérieur à 40 %. Elles sont également toutes dotées de bibliothèques régionales, municipales ou de Centres de lecture du réseau de CLAC-OIF.

► **Les régions de Diourbel et Louga** ont entre 30 et 40 % de leur population alphabétisée. Elles accueillent des centres CLAC-ISECO-AMAI, ainsi que des bibliothèques régionales et municipales.

► **Enfin, les régions les plus à l'Est** (Matam, Tambacounda et Kédougou) semblent presque désertées en termes d'infrastructures liées à la lecture publique. On n'y retrouve aucun CLAC-OIF, et Kédougou ne possède même aucune bibliothèque régionale ou municipale. Elles possèdent par ailleurs de faibles taux d'alphabétisation (< 40 %), le plus bas étant celui de Matam, inférieur à 30 %.

* Carte disponible en grand format en Annexe 1.



©Ministère de la culture sénégalais

Photos du CLAC qui sera inauguré au premier trimestre 2021.



© Ministère de la culture sénégalais

ACTEUR·ICES DE LA SOCIÉTÉ CIVILE IMPLIQUÉ·ES AUPRÈS DES LECTEUR·ICES

Ce critère vise à examiner l'existence d'acteur·ices associatif·ves travaillant sur le livre et la lecture en identifiant particulièrement les associations nationales contre l'illettrisme et pour la promotion du livre.

Le Sénégal compte **une trentaine d'ONG travaillant sur tout le territoire sur la problématique de l'illettrisme**, dont **cinq associations ciblant spécifiquement les jeunes filles**¹⁰³. Le pays compte également une **dizaine d'associations travaillant sur la promotion du livre** et **une association intégrant les questions de genre**.

Le réseau de lecture publique du Sénégal peut aussi s'appuyer sur les bibliothèques nées **d'initiatives privées, ce qui renforce le maillage du territoire**. Ces initiatives sont souvent menées en **collaboration avec le ministère de la Culture**, qui peut apporter un soutien financier dans la gestion ou l'approvisionnement en livres de ces lieux de lecture.

Dans les zones les moins fournies en structures de lecture publique, la DLLP travaille avec le réseau associatif :

- et plus particulièrement le RESACLAC – **Réseau de lecture, d'art et de philosophie**. Il est **constitué par des professeur·es de français** et présent sur l'ensemble du territoire. Ces enseignant·es

organisent des animations et mettent en place des bibliothèques. Le Ministère les accompagne en finançant l'acquisition et l'acheminement des ouvrages.

- L'association **Lire en Afrique** est dédiée, depuis maintenant plus de 25 ans, **à la mise en place de bibliothèques orientées vers la jeunesse, en réponse aux demandes reçues de la société civile**. En 2018, on décomptait 85 bibliothèques implantées principalement dans 3 régions : 27 dans la région de Dakar, 23 dans le Sine Saloum, 29 dans la Casamance et 6 dans le reste du Sénégal¹⁰⁴.
- De manière similaire, l'association **Le voyage de l'amitié** fait collaborer la Haute École de Genève et l'Université de Bambey du Sénégal afin de mettre en place des bibliothèques scolaires dans les régions défavorisées du Sénégal. Dans ce cadre, et depuis sa création en 2003, l'association a déjà installé **14 bibliothèques** et envoyé **12 700 livres**¹⁰⁵.
- L'association **Biblioneuf** contribue également à **l'apport en livres des centres de lecture**. Ainsi, elle rapporte une dotation de 4200 livres pour les bibliothèques du réseau de l'Institut français sur le territoire, et de 2560 livres pour la création, à Kedougou, village à l'est de Dakar, d'un centre documentaire¹⁰⁶.

103 Ministère de la Famille, de l'Action Sociale et de la Solidarité Nationale, *Associations et ONG féminines au Sénégal*, 1999, [2000, ed. électronique] : <http://library.fes.de/fulltext/bueros/senegal/00720011.htm>

104 « Le réseau de bibliothèques Lire en Afrique au Sénégal », Lire en Afrique : <http://www.lireenafrique.org/spip.php?article82>

105 « Le voyage de l'amitié », Au Sénégal : <https://www.au-senegal.com/le-voyage-de-l-amitie.5419.html>

106 « Création de bibliothèques publiques et scolaires au Sénégal », Biblioneuf : <https://biblioneuf.fr/senegal-5/>



© DR 2015 - L'écrivain et universitaire Felwin Sarr, à la librairie Athéna de Dakar

- Enfin, **l'association Bibliothèque - Lecture - Développement, (BLD)**, association de professionnel·les du livre, de pédagogues et de sociologues, se donne pour objectif de promouvoir la lecture au Sénégal, par des concours de lecture dans les écoles, par l'installation de bibliothèques et par l'édition. Elle joue également un rôle déterminant depuis de nombreuses années dans la réussite scolaire et sociale des enfants, surtout en milieu défavorisé. En effet, dans le cadre de sa contribution à

la politique nationale, BLD a mis en place un réseau de bibliothèques scolaires et publiques afin de renforcer les enseignements dans toute la banlieue de Dakar (Pikine, Guédiawaye, Thiaroye, Yeuwbeul, Malika...) et au-delà dans les villages les plus reculés du Sénégal. On dénombre, grâce à ses actions, la construction de **35 bibliothèques** : **5 bibliothèques publiques** et **30 bibliothèques d'écoles élémentaires**¹⁰⁷.

107 Paroles d'hommes et de femmes, « Sénégal : Bibliothèque - Lecture - Développement (BLD) » : <http://www.parolesdhommesetdefemmes.fr/senegal-bd-bibliotheque-lecture-developpement-bld>

A smiling woman with glasses and a patterned top stands in a library. Behind her are shelves filled with books and a green ceiling fan. The text 'ACTIONS DE MÉDIATION ET MOTIVATION DES ACTEUR·ICES' is overlaid in large white letters.

ACTIONS DE MÉDIATION ET MOTIVATION DES ACTEUR·ICES

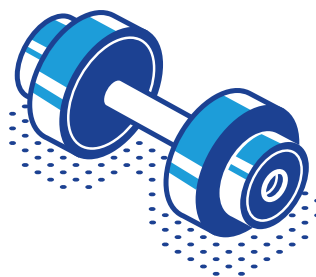


Il s'agit ici d'examiner l'état de la motivation des actrices clés, d'abord à travers l'examen des actions de médiation autour du livre développées à échelle nationale ; puis en analysant l'implication et la mobilisation des Instituts français et des actrices publiques et privées locaux-ales dans le développement du projet.

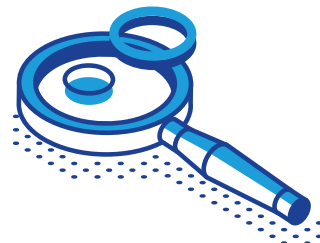
Cette partie de l'étude a fortement été impactée par l'impossibilité de mener une étude de terrain, qui aurait dû nous permettre l'observation *in situ* des actrices. L'analyse qui suit repose sur les **déclarations** des **différent-es actrices interrogé-es** à distance durant notre étude.

ACTIONS DE MÉDIATION AUTOUR DU LIVRE À ÉCHELLE NATIONALE

Chaque année, le Sénégal organise ou accueille de **très nombreux événements de promotion et diffusion autour des enjeux du livre ou de la lecture**. Ces événements naissent souvent de la collaboration entre le ministère de la Culture et des acteur·ices privé·es ou associatif·ves. Cela fait de lui un acteur clef dans la **promotion de la culture africaine à échelle mondiale**. A échelle nationale, cependant, il doit faire face aux conséquences de l'organisation centralisée générale de son territoire, qui concentre **la majeure partie des manifestations dans la capitale**, laissant le reste du pays parfois déserté d'initiatives culturelles.



FORCES ET



OPPORTUNITÉS

Au Sénégal, on retrouve chaque année **de nombreux événements autour du livre et de la lecture co-organisés par le gouvernement, particulièrement la DLL au sein du ministère de la Culture et de la Communication, et des associations ou acteur·ices de la société civile**. Cela permet aux professionnel·les de la chaîne du livre de se rencontrer, de s'organiser et de promouvoir la question du livre.

Ainsi, la **Foire du livre et du matériel didactique à Dakar (FILDAK)** en sera, en 2021, à sa **18^{ème} édition**. C'est un moment phare de l'agenda culturel du Sénégal. Cette biennale permet d'offrir aux populations des régions des opportunités de rencontres et d'échanges avec les acteur·ices de la chaîne du livre, et par la même occasion, de promouvoir l'industrie du livre. En 2019, l'événement s'était tenu **à Dakar et à Thiès**. Son financement est principalement assuré par le Fonds d'aide à l'édition de la DLL, et est complété par l'apport de partenaires internationaux, comme l'OIF (à hauteur de 10 000 euros généralement)¹⁰⁸. En plus d'être un espace de promotion des questions du livre, cet événement est également l'occasion d'un **colloque qui fait exister un espace de recherche et d'innovation** sur ce secteur. Cela crée alors un contexte **d'élaboration de recommandations – actualisées et issues des préoccupations directes des acteur·ices de la chaîne – quant aux investissements futurs du Fonds** d'édition. Les thématiques abordées reflètent bien ce désir de développer des outils



© 2018 - SLN - Stand au Salon National du Livre de Saint-Louis

de compréhension et d'action au plus près des réalités actuelles qui traversent la question du livre au Sénégal. On citera par exemple : « Le livre et la lecture face au défi du numérique : enjeux et perspectives » (FILDAK, 2009) ; « Les industries culturelles, moteur de développement : place et perspective pour le livre » (FILDAK, 2011) ; « Le livre et la diversité culturelle » (FILDAK, 2013) ; « Livre, jeunesse, économie : défis du développement » (FILDAK, 2017).

Divers autres événements et manifestations locales se déroulent tout au long de l'année. On peut relever, par exemple, la **Journée mondiale du livre et du droit d'auteurs**, proclamée par l'UNESCO, **qui se tient chaque année le 23 avril**. Fortement célébrée au Sénégal, elle donne lieu à des activités sur l'ensemble du territoire, au sein des bibliothèques régionales, des CLAC et des écoles. **La Journée interna-**

tionale de l'écrivain africain, le 7 novembre, instaurée à l'initiative de l'Association Panafricaine des Ecrivains (PAWA - Panafrican Writers Association) est également largement célébrée. Cette manifestation a vu sa **28^{ème} édition** se tenir en novembre dernier, bien que dans un format allégé du fait du contexte sanitaire¹⁰⁹. À Thiès, la maison d'édition Fama organisait en janvier 2019, en partenariat avec le ministère de la Culture, **la 4^{ème} édition du salon international du livre de Thiès (SILTHIES)**, avec la participation de 25 maisons d'édition et d'une vingtaine d'écrivain·es. Son président Moustapha Ndéné Ndiaye, relevait alors que **le nombre d'exposant·es avait doublé par rapport à la précédente édition**, laissant présager une annualisation du salon possible à l'avenir¹¹⁰.

109 « Journée de l'écrivain africain : Un format allégé par le Covid-19 », Mbodji, A., *Le Quotidien*, 2020 : <https://lequotidien.sn/celebration-journee-de-lecrivain-africain-un-format-allege-par-le-covid-19/>

110 « Ouverture du 4^{ème} Salon international du livre de Thiès », FAAPA, 2019 : <http://www.faapa.info/blog/ouverture-du-4-eme-salon-international-du-livre-de-thies/>

Le Sénégal fait rayonner sa culture à l'international et tient une place de leader culturel panafricain. On rappellera ainsi que c'est à Dakar, en 1966, que s'est tenu le premier **Festival mondial des Arts nègres (FESMAN)**, à l'initiative de Léopold Sédar Senghor. La seconde édition, en 1977, eu lieu au Nigéria, mais **c'est de nouveau à Dakar, en 2010, que s'est déroulée la troisième édition sous le thème de « La Renaissance africaine »**¹¹¹. En novembre 2016, en commémoration **du cinquantenaire du 1^{er} FESMAN**, s'est tenu à Dakar, durant trois jours, un Colloque international qui a donné lieu, par la suite à une publication d'Actes en 2020. L'ouvrage a été édité sous la direction des professeurs Saliou Mbaye, ancien directeur des archives nationales, et d'Ibrahima Wane, enseignant à la faculté de lettres et sciences humaines de l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar (UCAD). Ce dernier déclare, à l'occasion de cette publication : « **Penser ou repenser le festival, c'est repenser l'Afrique et le monde, il fallait le faire à partir de Dakar** et produire un texte à partir de Dakar »¹¹².

Le Sénégal était également invité d'honneur lors de l'inauguration de « **Conakry, capitale mondiale du livre 2017** »¹¹³.

Le gouvernement propose, de plus, des prix qui viennent **dynamiser et valoriser financièrement** le secteur. Par exemple, le **Grand Prix du Président de la République pour les Lettres**, lancé en 1990. En 2017, le président a choisi de doubler les récompenses, faisant ainsi passer le premier prix à **20 millions**, et le prix d'encouragement à **4 millions de FCFA**¹¹⁴. Chaque édition du FILDAK est également l'occasion de la remise du **Prix pour la promotion**

de l'édition. Lors de l'édition 2017, c'est la BLD qui a remporté le trophée et enveloppe d'un montant **d'un million cinq cent mille FCFA**¹¹⁵.



Le ministre sénégalais de la culture à Conakry, en Guinée, le 23 avril 2017. (VOA/Zakaria Camara)

La promotion du livre et de la lecture passe, certes, par ces manifestations ponctuelles, mais ces questions sont également présentes dans le quotidien des Sénégalais-es, **notamment grâce à de nombreuses émissions télévisuelles qui y sont dédiées :**

- **Lis thé ratures** est une émission sur **l'univers littéraire sénégalais** diffusée sur la RTS (chaîne de télévision publique généraliste) ;
- **L'impression** et **L'entretien**, diffusés sur 2STv : les émissions sont bi mensuelles, les diffusions sont alternées d'une semaine

111 « En 1966, Dakar accueillait le premier Festival mondial des Arts nègres », Rasatie, A., *Nofi*, 2018 : <https://www.nofi.media/2018/04/1966-dakar-accueillait-premier-festival-mondial-arts-negres/51564>

112 « Publication des actes d'un colloque sur le cinquantenaire du 1^{er} FESMAN », *APS*, 2020 : <http://aps.sn/actualites/culture/litterature/article/publication-des-actes-d-un-colloque-sur-le-cinquantenaire-du-1er-fesman>

113 « À Conakry, le livre promu avec faste », *AFP*, VOA Afrique, VOA, 2017 : <https://www.voaafrique.com/a/a-conakry-le-livre-promu/3823054.html>

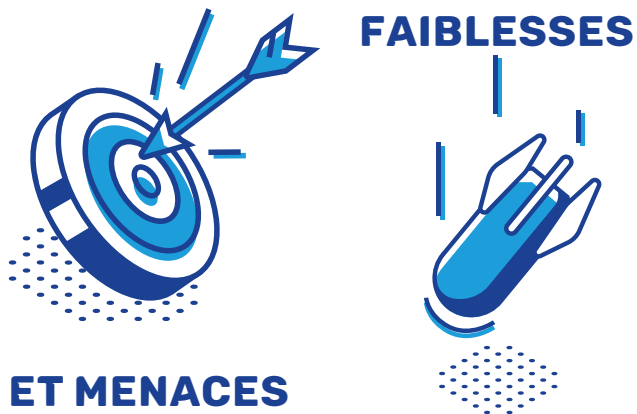
114 « Grand Prix du Président de la République pour les Arts et les Lettres », Présidence du Sénégal, 2017 : http://www.presidence.sn/actualites/grand-prix-du-president-de-la-republique-pour-les-arts-et-les-lettres_1008

115 « 16E Fildak : BLD remporte le prix pour la promotion de l'édition au Sénégal », *RFM*, 2017 : <https://www.rfm.sn/news/16e-fildak-bld-remporte-le-prix-pour-la-promotion-de-l-edition-au-senegal-51>



©UNESCO Africa_files

- à l'autre. Le magazine Impressions, d'une durée de 90 minutes, est consacré **au livre et à l'écrit**. Quant à L'entretien, c'est une interview d'une heure, consacrée aux chercheur-euses, créateur-ices, intellectuel·les ;
- **Des mots et débats** de Telesud est consacrée à des auteur-ices et à des présentations de livres ;
 - **Belles lignes** sur iTV, émission bimensuelle consacrée à la présentation d'un livre d'un-e auteur-ice.
 - **Lire et Écrire**, émission consacrée aux questions du livre, sur la **Télé-école (télévision numérique éducative)**.
- La promotion du livre se fait aussi à **la radio**, notamment en langue nationale. Plusieurs radios de proximité (principalement communautaires) développent des émissions dédiées à la promotion culturelle, et plus particulièrement au livre et à la lecture.

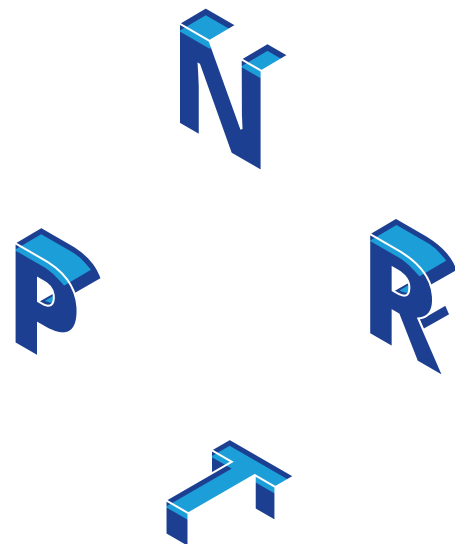


ET MENACES

DES ENJEUX DE DÉCENTRALISATION ET DE DIVERSIFICATION ENCORE AU STATUT D'ÉBAUCHE

Constatant que la biennale de la FILDAK laisse, un an sur deux, une année creuse, et concentre, de plus, les activités culturelles liées au livre à la seule capitale, **le ministère de la Culture et de la Communication entreprend alors d'organiser un Salon du Livre pour les années paires, en partenariat avec la ville de Saint-Louis et son maire.** L'ouverture, en novembre 2018, de cette première édition du Salon du livre à Saint-Louis s'est faite en présence de plusieurs personnalités parmi lesquelles Christiane Taubira, ancienne garde des Sceaux de la France, l'ancien ministre de la Culture du Sénégal, Makhily Gassama, parrain de l'édition, et Alioune Badara Bèye, président de l'Association des écrivains du Sénégal (AES)¹¹⁶. L'intitulé de la thématique des trois jours, « Penser terroir, agir territoire pour la promotion du livre et de la lecture », fait écho à **la volonté de participer à un processus de décentralisation** au cœur des enjeux de la politique du livre au Sénégal. Le salon est conçu comme étant itinérant, changeant de localisation chaque année, afin de faire connaître les écrivain·es auprès de la population de tout le territoire. Le Ministère a exprimé son souhait d'organiser un Salon du livre pour chaque région, mais sans y parvenir pour l'instant.

Cette initiative s'inscrivait dans la continuité de manifestations portées par le Cercle des Écrivains et Poètes de Saint-Louis (CEPS), créé dans les années 1990. Dynamique et volontaire, cette association porte régulièrement des événements culturels d'envergure dans la ville de Saint-Louis (festivals de poésie, célébrations de Journées du livre et de l'écrivain africain, le printemps des poètes, des ateliers d'écriture et des séances de présentation et/ou de dédicace, etc.). Elle a ainsi réussi, en 2008, 2010 et 2012, à réaliser **trois éditions de la Fête du livre**, alors seule occurrence d'un salon international sénégalais du livre hors de Dakar. Cette initiative était soutenue par la DLL qui considérait que **ce projet intégrait la politique de décentralisation culturelle engagée par le gouvernement**¹¹⁷. Faute de financement, l'événement n'a pas été reconduit après 2012.



116 « Premier Salon national du livre à Saint-Louis : La culture embrasse les régions », Ndiongue, C., *Le Quotidien*, 2018 : <https://lequotidien.sn/premier-salon-national-du-livre-a-saint-louis-la-culture-embrasse-les-regions-2/>

117 « La Fête du livre à Saint-Louis du Sénégal : une expérience de la promotion du livre et de la lecture », SY, A. *Ndarinfo*, 2014 : https://www.ndarinfo.com/La-Fete-du-livre-a-Saint-Louis-du-Senegal-une-experience-de-la-promotion-du-livre-et-de-la-lecture_a10572.html





IMPLICATION DE L'INSTITUT FRANÇAIS ET MODALITÉS DE COLLABORATION ENVISAGÉES

L'implication du réseau culturel français est mesurée à la fois sur **des critères objectifs**, fondés sur les déclarations des IF dans la grille évaluative concernant **leur volonté de s'engager dans le projet** Ressources éducatives et sur **des critères plus subjectifs**, relatifs à **l'intérêt démontré** pour contribuer au bon déroulement de la mission d'expertise et de production d'études pour l'IF.

L'IF met à disposition du public des **lieux de lecture** reconnus : **deux médiathèques** sont rattachées à l'Institut de Dakar et à celui de Saint Louis. Ces deux structures organisent ré-

gulièrement des événements de promotion autour de la lecture et de la culture en général. En 2019, à la ville de Saint Louis, l'Institut français a également inauguré la **Villa Saint-Louis-Ndar, lieu de résidence pour des artistes locaux·ales ou internationaux·ales**.

Lors de l'étude pour le projet Ressources éducatives, l'IF de Dakar s'est montré impliqué, à l'écoute et a fortement contribué au bon déroulé de la mission et à la prise de contact avec les interlocuteur·ices. Néanmoins, il ressort des entretiens et des critères d'analyse comparatifs que **le secteur du livre, notamment du livre jeunesse, n'est pas considéré comme un secteur prioritaire dans la feuille de route du poste**. Le poste souligne d'ailleurs son absence de moyens, notamment humains, et de gestion à mettre à disposition du projet Ressources éducatives.



© Flickr - Creative Commons

IMPLICATION DES AUTORITÉS LOCALES ET MODALITÉS DE COLLABORATION ENVISAGÉES

Si l'on s'en tient à la grille évaluative, remplie en concertation avec les acteur·ices locaux·ales du livre et de la lecture, ces dernier·es **ont répondu favorablement quant à leur motivation à participer au projet Ressources éducatives.**

Les autorités locales sénégalaises se sont distinguées par leur maîtrise de leurs dossiers, des enjeux de leurs secteurs et par les moyens déployés, notamment au service du secteur éditorial et du numérique dans les écoles. Les autorités mobilisent des coopérations bilatérales diverses (américaines, canadienne, japonaise) à l'appui du développement du secteur

du livre jeunesse et des ressources pédagogiques. Elles se sont montrées intéressées par le projet Ressources éducatives, ont répondu aux entretiens et envoyé les documents complémentaires sollicités à l'appui de leurs déclarations.

L'enquête diagnostique a également permis de constater le **dynamisme du secteur du livre et de la littérature jeunesse. Les multiples associations de professionnel·les du secteur semblent** collaborer et échanger efficacement et de façon régulière avec le ministère de la Culture et de la Communication ainsi que de l'Éducation. Dans ce contexte, les acteur·ices du privé sont, d'ailleurs, en négociation pour obtenir une augmentation des financements dédiés au Fonds pour l'Édition qui pourrait bientôt s'élever à 1 milliard FCFA (1 525 988 €).

CONCLUSION

Le Sénégal se distingue des autres pays évalués par sa **stabilité politique** et ses **capacités institutionnelles au service du livre et de la lecture** qui se déploient dans le contexte favorable d'une **situation socio-économique relativement confortable** (il possède le RNB/hab le plus important du panel). Tant du côté du ministère de l'Éducation que de celui de la Culture et de la Communication, les **mesures concrètes qui sont prises** témoignent d'une volonté de **promouvoir une politique du livre performante** : fonds de dotation pour l'édition, budget d'investissement pour la lecture publique, plateforme numérique pour les élèves, etc.

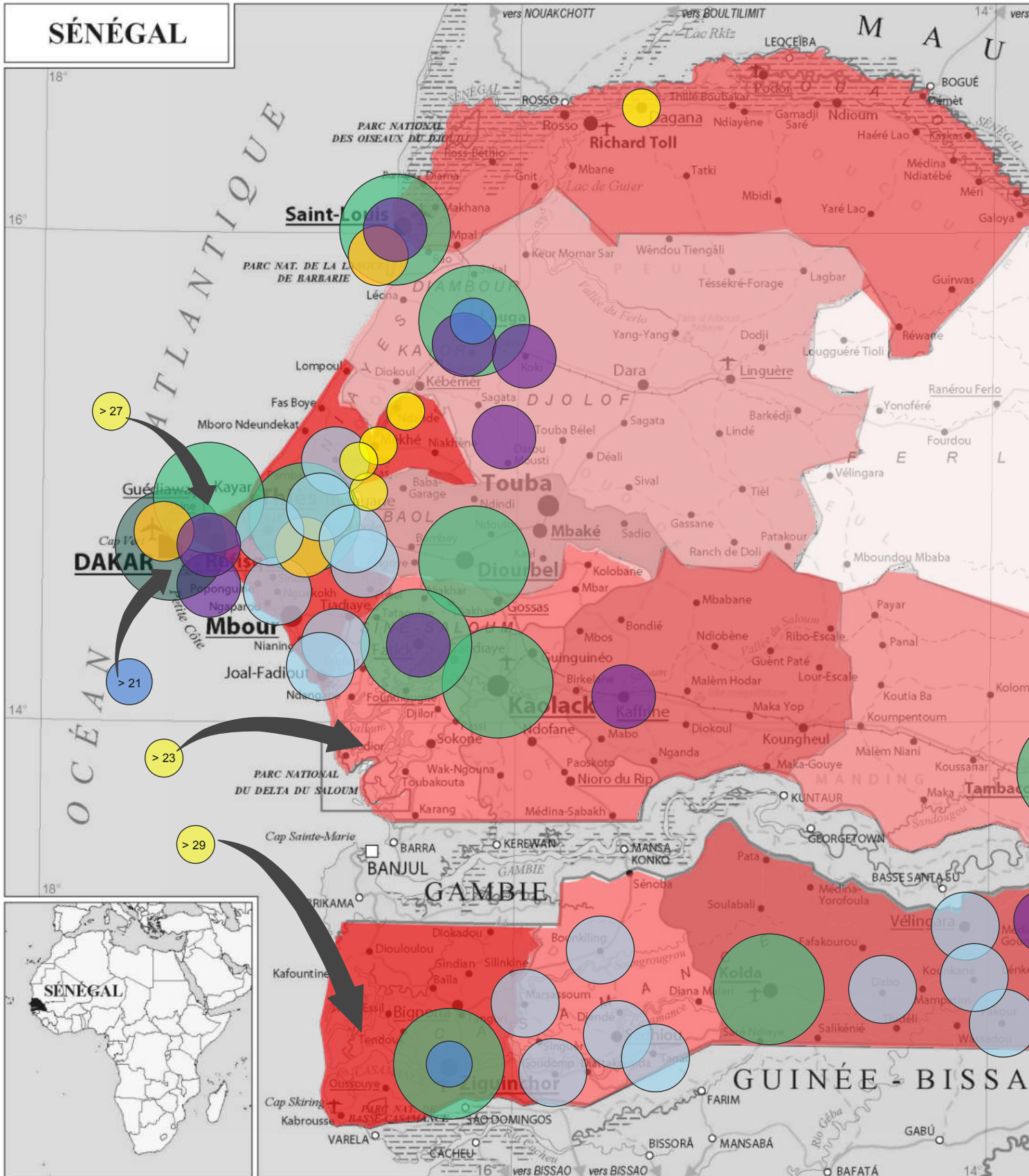
Du côté des **acteur·ices du privé**, le Sénégal présente **une chaîne du livre structurée et dynamique**, grâce à des **individus et des associations engagés**. Le **réseau de lecture publique**, s'il est **encore insuffisant** pour répondre aux demandes d'une population jeune croissante, est néanmoins en expansion.

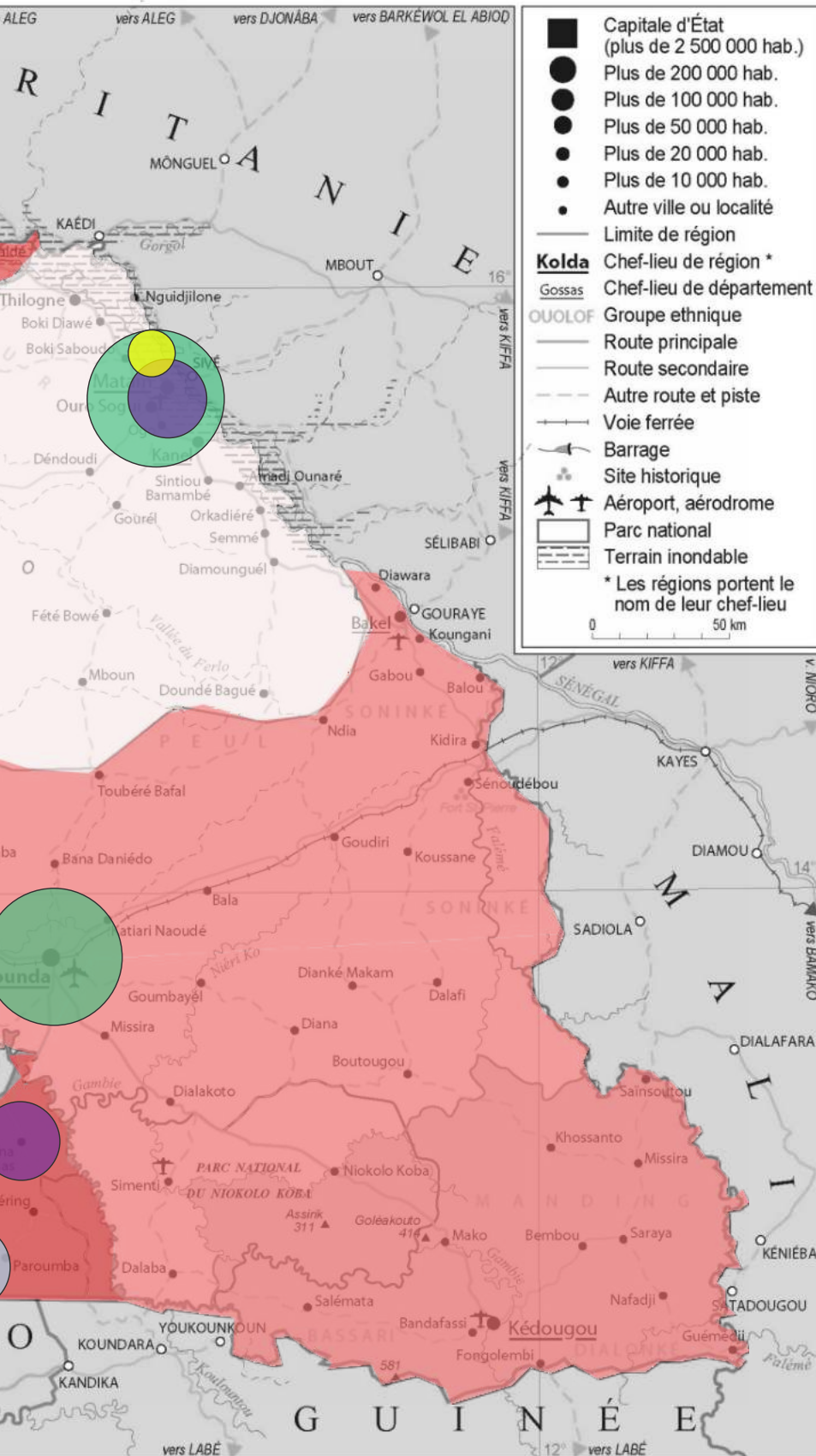
Parmi tous les pays étudiés pour le projet Ressources éducatives, le Sénégal est donc celui qui dispose déjà **le plus de ressources internes disponibles et efficaces autour des questions du livre** et de la promotion de la lecture. Compte tenu de ces éléments, **l'effet de levier recherché par le projet Ressources éducatives risquerait d'être plus faible que pour d'autres pays**.



ANNEXE 1 CARTOGRAPHIE DU PAYS

SECTEUR DU LIVRE ET TAUX D'ALPHABÉTISATION





Types de bibliothèques

- Bibliothèque nationale ●
- Bibliothèques régionales > 11 ●
- Bibliothèques de CLAC (réseau OIF) > 17 ●
- Bibliothèques de CLAC (réseau ISESCO-AMAI) > 10 ●
- Bibliothèques municipales > 23 (dont 21 à Dakar) ●
- Bibliothèques "Lire en Afrique" > 85 (dont 27 en région de Dakar, 23 dans le Sine Saloum et 29 en Casamance) ●

CLAC / OIF : appuyés par l'Organisation Internationale de la Francophonie

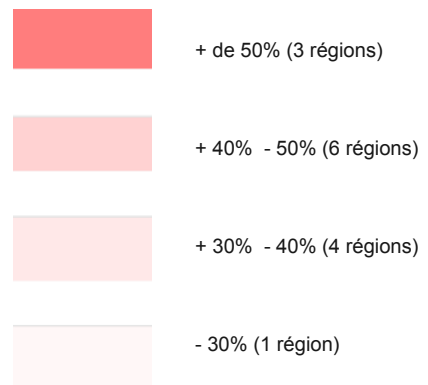
CLAC / ISESCO-AMAI : appuyés par l'ISESCO et l'Association Mondiale de l'Appel Islamique

"Lire en Afrique": bibliothèques dotées par le réseau associatif Lire en Afrique au Sénégal

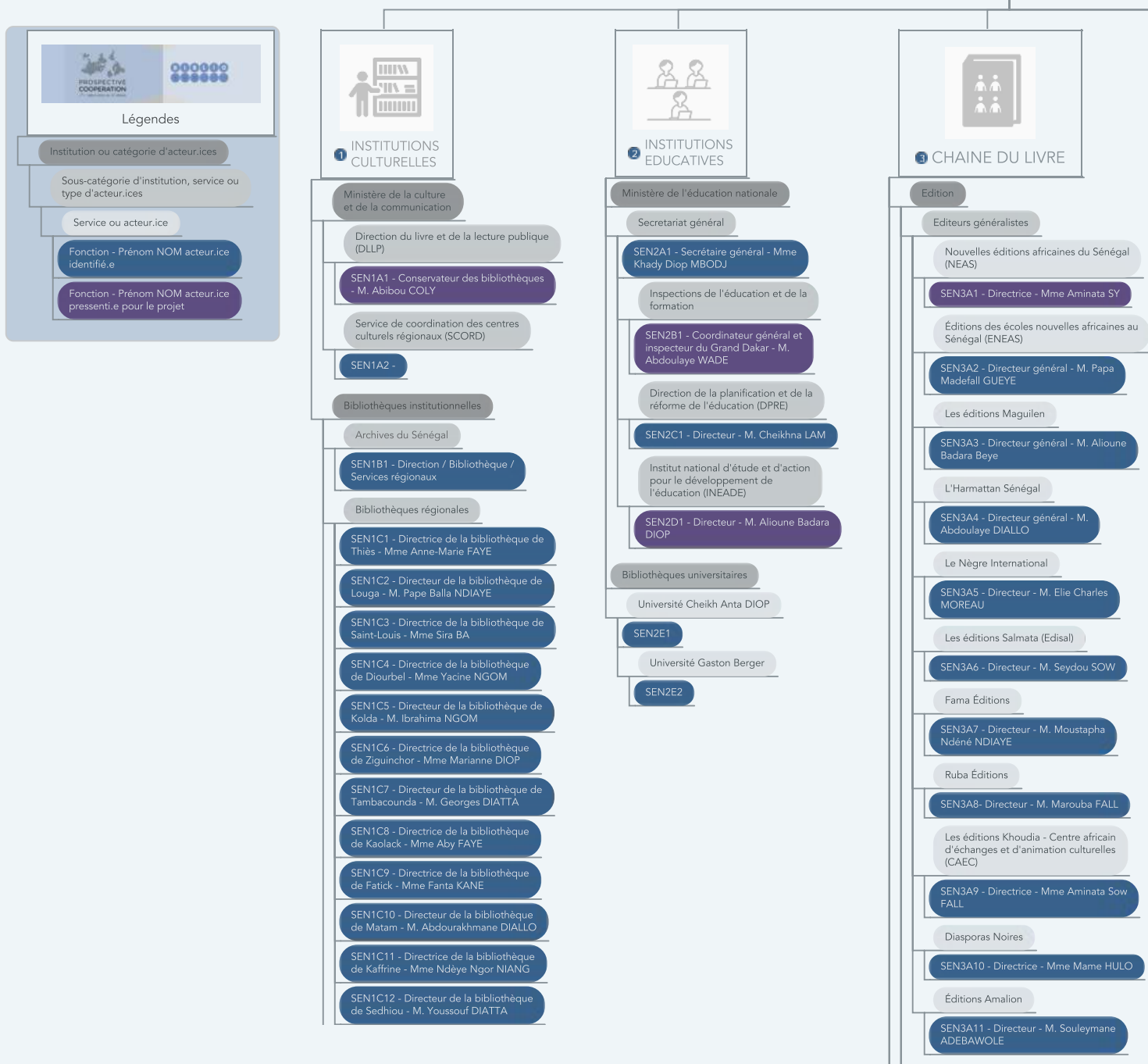
Acteur·ices de la chaîne du livre

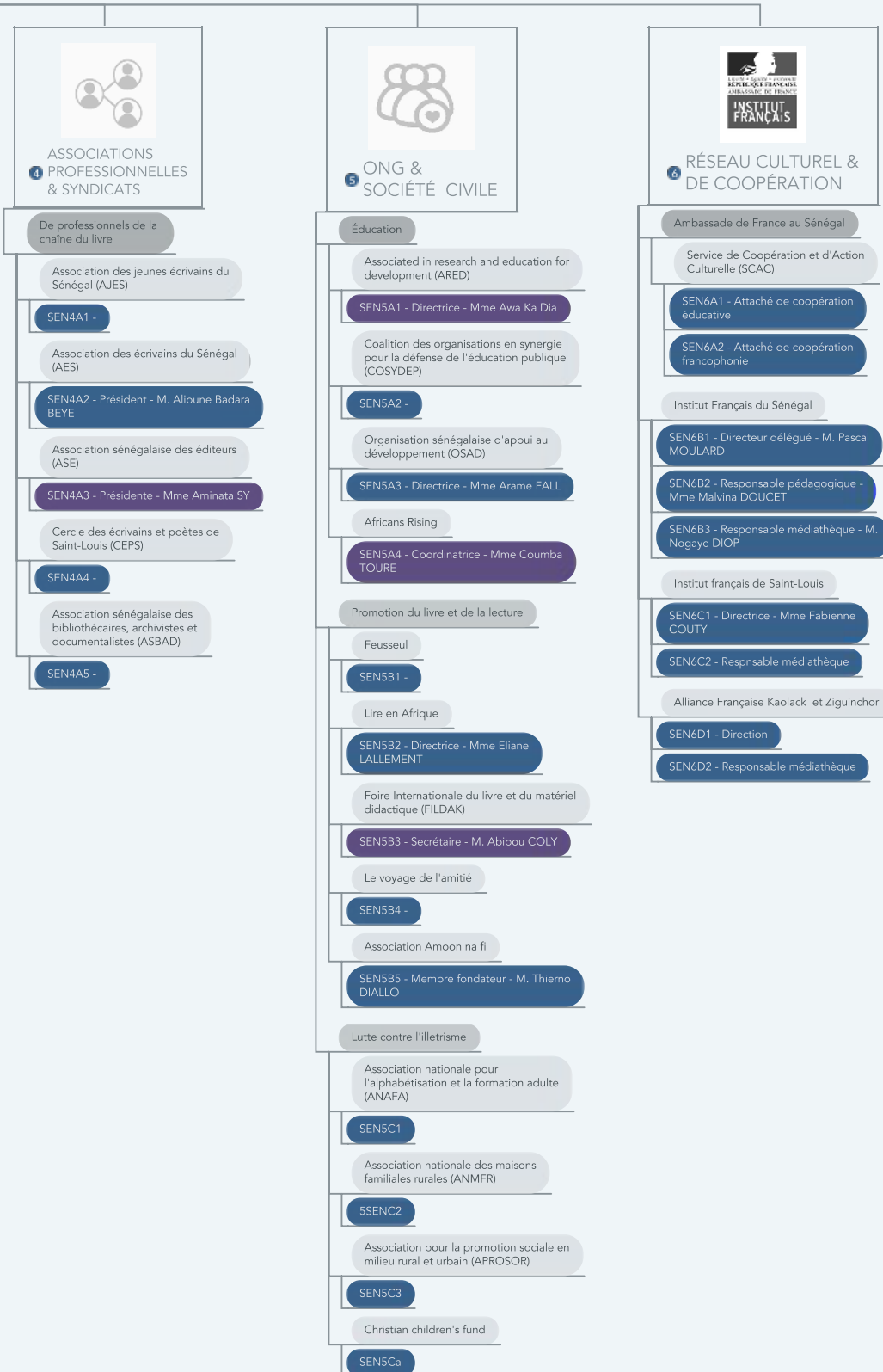
- Événements de promotion du livre ●

Taux d'alphabétisation des individus de + 15 ans (2011)

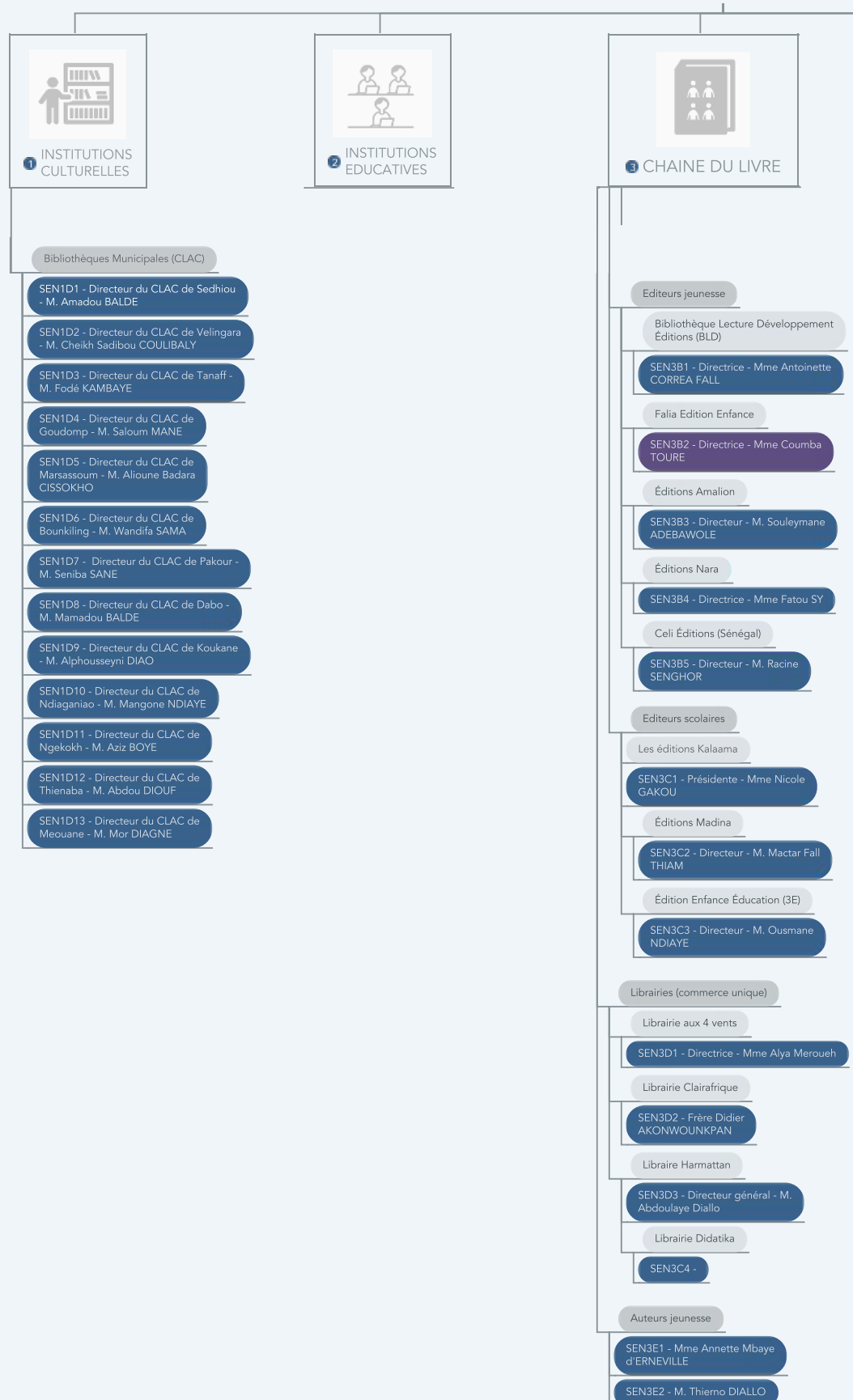


ANNEXE 2 CARTOGRAPHIE DES ACTEUR·ICES





ANNEXE 2 CARTOGRAPHIE DES ACTEUR·ICES (SUITE)





ANNEXE 3

LISTE DES PERSONNES INTERVIEWÉES DURANT L'ÉTUDE

1. **Abibou COLY**, conservateur des bibliothèques à la Direction du Livre et de la lecture publique
2. **Abdoulaye WADE**, inspecteur de l'éducation et de la formation au Sénégal du Grand Dakar
3. **Alioune BADARA DIOP**, directeur de l'INEADE (Institut National d'Etude et d'Action pour le Développement de l'Education)
4. **Awa KA DIA**, directrice des programmes de l'ARED (Associates in Research and Education for Development)
5. **Cheikh MBOW**, coordonnateur de la COSYDEP (Coalition des organisations en synergie pour la défense de l'éducation publique)
6. **Mamadou ABOULY**, directeur général de l'ARED

ANNEXE 4

BIBLIOGRAPHIE

L'ensemble des adresses web de la bibliographie a été consulté à la date du 6 février 2021

TEXTES DE DROIT SÉNÉGALAIS

DÉCRET N°2017-2305 du 27 décembre 2017 portant création et fixant les règles d'organisation et de fonctionnement de l'Institut national du pétrole et du gaz (INPG)

DÉCRET N° 2000-947 du 9 novembre 2000 portant organisation du Ministère de la Culture et de la Communication

DÉCRET N°76-494 du 5 mai 1976 portant création et organisation d'un réseau national de bibliothèques de lecture publiques

DÉCRET N°76-493 du 5 mai 1976, portant création et organisation d'une Bibliothèque nationale

DÉCRET N°72-1316 du 31 octobre 1972 portant création et organisation du Conseil supérieur du livre

LOI CONSTITUTIONNELLE portant suppression du poste de Premier Ministre du 14 mai 2019

LOI CONSTITUTIONNELLE N°2016-10 du 05 avril 2016 portant révision de la Constitution

LOI N°2008-09 du 25 janvier 2008 sur le droit d'auteur et les droits voisins

LOI N°2001-03 du 22 janvier 2001 portant Constitution

LOI N°76-29 du 9 avril 1976 relative aux bibliothèques

LOI N°73-52 du 4 décembre 1973 relative à la protection du droit d'auteur

LOI N° 72-40 du 26 mai 1972 portant création et organisation du Bureau Sénégalais du Droit d'Auteur (BSDA)

ARTICLES DE RECHERCHE, DE PRESSE, COMMUNIQUÉS

APS, « Publication des actes d'un colloque sur le cinquantenaire du 1^{er} FESMAN », *APS*, 2020, <http://aps.sn/actualites/culture/litterature/article/publication-des-actes-d-un-colloque-sur-le-cinquantenaire-du-1er-fesman>

AFP, VOA AFRIQUE, « À Conakry, le livre promu avec faste », *VOA Afrique*, 2017, <https://www.voafrique.com/a/a-conakry-le-livre-promu/3823054.html>

CLUZEL, C. « La Bouquinerie : une librairie en ligne à Dakar », *Nouvelles de Dakar*, 2018, <http://nouvellesdedakar.com/bouquinerie-librairie-ligne-a-dakar/>

DAKARACTU, « Manuel scolaire et préférence nationale : les éditeurs sénégalais ont gagné près de 95 % des marchés, selon Serigne Mbaye Thiam », *DakarActu*, 2018, https://www.dakaractu.com/Manuel-scolaire-et-preference-nationale-les-editeurs-senegalais-ont-gagne-pres-de-95-des-marches-selon-Serigne-Mbaye_a157545.html

DE SOUZA, O., « Les grandes étapes du destin pétrolier du Sénégal », *Agence Ecofin*, 2018, <https://www.agenceecofin.com/hebdop1/0911-61649-les-grandes-etapes-du-destin-petrolier-du-senegal>

DIAGNE-BONANÉ, A.-M., « Leebon ! Lippon ! Du nouveau dans la littérature sénégalaise pour l'enfance et la jeunesse, en ce début du XXI^e siècle », *Takam Tikou*, 2016, <https://takamtikou.bnf.fr/dossiers/dossier-2016-la-belle-histoire-de-la-litt-rature-africaine-pour-la-jeunesse-2000-2015/>

DIEYE, N. ET DIALLO, D., « Au Sénégal, il n'y a pas de politique du livre proprement dite. », *Senepius*, 2014, <https://www.senepius.com/article/au-s%C3%A9n%C3%A9gal-il-n%E2%80%99y-pas-de-politique-du-livre-proprement-dite>

DIONGUE DIOP, M. « Les Politiques Nationales du Livre – le cas du Sénégal », *68th IFLA Council and General Conference*, 2002, <https://archive.ifla.org/IV/ifla68/papers/171-082f.pdf>

DIOUF, M. ET VIELLE-GROSJEAN, H., « De l'utilisation du français comme médium ou discipline dans l'enseignement élémentaire au Sénégal », *Strathèse, Varia*, 2017, <https://strathese.unistra.fr:443/strathese/index.php?id=1089>

FAYE, M.M., « Le Sénégal, un pays sans bibliothèque nationale ! », *Senepius*, 2019, <https://www.senepius.com/opinions/le-senegal-un-pays-sans-bibliotheque-nationale>

FORTES, V., « Sénégal : les députés débattent dans leur langue maternelle », *Le Point*, 2014, https://www.lepoint.fr/afrique/senegal-les-deputes-debattent-dans-leur-langue-maternelle-04-12-2014-1886690_3826.php

GUÈYE, O.

« Sénégal : "Monsieur le président, nous ne sommes pas vos communicants" », *Jeune Afrique*, 2021, <https://www.jeuneafrique.com/1100779/societe/tribune-senegal-monsieur-le-president-nous-ne-sommes-pas-vos-communicants/>

« Communiqué du conseil des ministres du mercredi 03 février 2021 », *Ndarinfo*, 2021, https://www.ndarinfo.com/COMMUNIQUE-DU-CONSEIL-DES-MINISTRES-DU-MERCREDI-03-FEVRIER-2021_a30642.html

LAPLACE, M., « Sénégal : Macky Sall, « ami de tous les pays », *Jeune Afrique*, 2020, <https://www.jeuneafrique.com/mag/1005666/politique/senegal-macky-sall-ami-de-tous-les-pays/>

LE MONDE,

« A Dakar, le deuxième couvre-feu ne passe pas », *Le Monde*, 2021, https://www.lemonde.fr/afrique/video/2021/01/07/a-dakar-le-deuxieme-couvre-feu-ne-passe-pas_6065493_3212.html

« Macky Sall élu président du Sénégal », *Le Monde*, 2012, https://www.lemonde.fr/afrique/article/2012/03/26/macky-sall-elu-president-du-senegal_1675391_3212.html

MBAYE, A. « Mame Hulo, éditrice : "Le numérique permet d'avoir le monde comme marché de prospection" », *Diasporas Noires*, 2017, <https://diasporas-noires.com/mame-hulo-editrice-le-numerique-permet-davoir-le-monde-comme-marche-de-prospection/>

MBODJI, A., « Journée de l'écrivain africain : Un format allégé par le Covid-19 », *Le Quotidien*, 2020, <https://lequotidien.sn/celebration-journee-de-lecrivain-africain-un-format-allege-par-le-covid-19/>

NADEAU, J.-B., « En 2050, la langue française sera Africaine ! », *Forum de la francophonie*, 2012, <http://archive.wikiwix.com/cache/index2.php?url=http%3A%2F%2Fwww.forumfrancophonie2012.org%2Fblogue%2F2012%2F03%2Fen-2050-la-langue-francaise-sera-africaine%2F>

NDIONGUE, C., « Premier Salon national du livre à Saint-Louis : La culture embrasse les régions », *Le Quotidien*, 2018, <https://lequotidien.sn/premier-salon-national-du-livre-a-saint-louis-la-culture-embrasse-les-regions-2/>

PORRET, H., « Emploi au Sénégal : les secteurs qui recrutent à Dakar », *Jeune Afrique*, 2018, <https://www.jeuneafrique.com/emploi-formation/693311/emploi-au-senegal-les-secteurs-qui-recrutent-a-dakar/>

PRÉSIDENTIE DU SÉNÉGAL, « Grand Prix du Président de la République pour les Arts et les Lettres », *Présidence*, 2017, http://www.presidence.sn/actualites/grand-prix-du-president-de-la-republique-pour-les-arts-et-les-lettres_1008

RASATIE, A. « En 1966, Dakar accueillait le premier Festival mondial des Arts nègres », *Nofi*, 2018, <https://www.nofi.media/2018/04/1966-dakar-accueillait-premier-festival-mondial-arts-negres/51564>

RAYBAUT, E., « La langue française gagne du terrain en Afrique subsaharienne », *RFI*, 2014, <https://www.rfi.fr/fr/afrique/20141106-francais-gagne-terrain-afrique-subsa-harienne-francophonie-afrique-subsa-harienne>

RFM, « 16E Fildak : BLD remporte le prix pour la promotion de l'édition au Sénégal », *RFM*, 2017, <https://www.rfm.sn/news/16e-fildak-bld-remporte-le-prix-pour-la-promotion-de-l-edition-au-senegal-51>

ROUAUD, P.-O., « Au Sénégal, ce qu'il faut retenir du plan de relance de Macky Sall », *Jeune Afrique*, 2020, <https://www.jeuneafrique.com/1051453/economie/au-senegal-ce-quil-faut-retenir-du-plan-de-relance-de-macky-sall/>

SALL, A., « La politique étrangère du Sénégal depuis 2000 », *SAIIA, Occasional Paper*, n°140, 2013, https://media.africaportal.org/documents/saia_sop_140_sall_french_20130503.pdf

SOUMARÉ, M.,

« Sénégal : le financement des partis politiques, un sujet tabou », *Jeune Afrique*, 2021, <https://www.jeuneafrique.com/1100750/politique/senegal-le-financement-des-partis-politiques-un-sujet-tabou/>

« Sénégal : ce que la justice reproche à Boubacar Seye, le défenseur des migrants », *Jeune Afrique*, 2021, <https://www.jeuneafrique.com/1110935/societe/drame-des-migrants-ce-que-la-justice-senegalaise-reproche-a-boubacar-seye/>

« Sénégal : La rébellion en Casamance est plus affaiblie que jamais », *Jeune Afrique*, 2019, <https://www.jeuneafrique.com/768832/politique/senegal-la-rebellion-en-casamance-est-plus-affaiblie-que-jamais/>

« Sénégal : ces grandes réformes constitutionnelles qui ont bouleversé la vie politique », *Jeune Afrique*, 2019, <https://www.jeuneafrique.com/761714/politique/senegal-ces-grandes-reformes-constitutionnelles-qui-ont-bouleverse-la-vie-politique/>

SY, A. « La Fête du livre à Saint-Louis du Sénégal : une expérience de la promotion du livre et de la lecture », *Ndarinfo*, 2014, https://www.ndarinfo.com/La-Fete-du-livre-a-Saint-Louis-du-Senegal-une-experience-de-la-promotion-du-livre-et-de-la-lecture_a10572.html

PAGES WEB

AMALION, « The Rainmakers by Paul Kisakye wins Sarraounia Prize for Young Adult Fiction 2020 » 2020, https://www.amalion.net/news_en/item/the_rainmakers_by_paul_kisakye_wins_sarraounia_prize_for_young_adult_fictio/

ASE, « Présentation », <http://www.as-editeurs.org/>

AU SÉNÉGAL, « Le voyage de l'amitié », <https://www.au-senegal.com/le-voyage-de-l-amitie.5419.html>

BANQUE MONDIALE

« Sénégal – Vue d'ensemble », <https://www.banquemondiale.org/fr/country/senegal/overview>

« Classement des économies », <https://français.doingbusiness.org/fr/rankings>

BIBLIONEF, « Création de bibliothèques publiques et scolaires au Sénégal », <https://biblionef.fr/senegal-5/>

DIASPORAS NOIRES, « A propos », <https://diasporas-noires.com/a-propos/>

DIDAKTICA, « Qui sommes-nous ? », <http://librairiedidactika.com/content/4-qui-sommes-nous>

DIRECTION GÉNÉRALE DU TRÉSOR,

« Sénégal – Indicateurs et conjoncture », <https://www.tresor.economie.gouv.fr/Pays/SN/indicateurs-et-conjoncture>

« Sénégal – Le Plan Sénégal Émergent », <https://www.tresor.economie.gouv.fr/Pays/SN/cadrage-economique>

FAAPA, « Ouverture du 4^{ème} Salon international du livre de Thiès », 2019, <http://www.faapa.info/blog/ouverture-du-4-eme-salon-international-du-livre-de-thies/>

FEMMESJURISTES, « Sénégal : État des lieux sur la mise en œuvre du protocole de Maputo du 2 au 4 mai », 2019, <https://femmesjuristes.org/?p=1068>

FRANCE DIPLOMATIE, « Présentation du Sénégal »,

<https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/conseils-par-pays-destination/senegal/#securite>

INSTITUT NATIONAL DU PÉTROLE ET DU GAZ, « Qui sommes-nous ? »,

<https://www.inpg.sn/inpg/presentation/>

INSTITUT STATISTIQUE DE L'UNESCO,

« Sénégal »,

<http://uis.unesco.org/fr/country/sn>

LIRE EN AFRIQUE, « Le réseau de bibliothèques Lire en Afrique au Sénégal »,

<http://www.lireenafrique.org/spip.php?article82>

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONAL DU SÉNÉGAL, « Système d'information et de management de l'éducation nationale – SIMEN », 2020,

<https://education.sn/fr/standard/82>

OBJECTIF IMPORT EXPORT, « Sénégal », 2021,

<https://www.objectif-import-export.fr/fr/marches-internationaux/fiche-pays/senegal/marche-principaux-secteurs>

ORANGE DEVELOPER, « Derniers chiffres du mobile en Afrique francophone », 2019,

https://developer.orange.com/orange_explains/marche-mobile-afrique-francophone/

OUR WORLD IN DATA, « Coronavirus Source Data »,

<https://ourworldindata.org/coronavirus-source-data>

PAROLES D'HOMMES ET DE FEMMES,

« Sénégal : Bibliothèque – Lecture – Développement (BLD) »,

<http://www.parolesdhommesetdefemmes.fr/senegal-bd-bibliotheque-lecture-developpement-bld>

REPORTERS SANS FRONTIÈRES,

« Sénégal », 2020,

<https://rsf.org/fr/senegal>

« Entrée en vigueur du Code de la presse au Sénégal : RSF demande des amendements », 2021,

<https://rsf.org/fr/actualites/entree-en-vigueur-du-code-de-la-presse-au-senegal-rsf-demande-des-amendements>

RICOCHET, « Kalaama »,

<https://www.ricochet-jeunes.org/editeurs/kalaama>

SODAV, « A propos de la Sodav »,

<http://www.lasodav.sn/web/apropos>

THIERNO DIALLO, « Les contes de Thierno Diallo »,

<http://www.thiernodiallo.net/>

UNESCO, « Livre : Fonds d'aide à l'édition »,

<https://en.unesco.org/creativity/policy-monitoring-platform/livre-fonds-daide-ledition>

USAID, « Amélioration des opportunités en matière d'éducation », 2019,

<https://www.usaid.gov/fr/senegal/education>

WIKIPÉDIA

« Sénégal »,
<https://fr.wikipedia.org/wiki/S%C3%A9n%C3%A9gal>

« Les langues au Sénégal »,
https://fr.wikipedia.org/wiki/Langues_au_S%C3%A9n%C3%A9gal

YOUSCRIBE, « Une bibliothèque numérique de poche »,
<https://www.youscribe.com/Static?name=about>

LIVRES, RAPPORTS ET DOCUMENTS

ANSD, « La Pauvreté multidimensionnelle au Sénégal : résultats des travaux faits à partir des données de l'ESPS 2011, Dakar. Rapport national de présentation de l'indice de pauvreté multidimensionnelle (IPM). », 2018,
https://www.ansd.sn/ressources/publications/Rapport_IPM%202011_VSF.pdf

ANSD, UNICEF, « MICS Urbaine Dakar, 2015-2016 », 2016,
https://www.ansd.sn/ressources/publications/RAPPORT%20MICS%20Urbaine%20Dakar%202015-2016_FINAL%20novembre_version%20finale%20.pdf

ARED, « Projet d'appui à l'éducation de qualité en langues maternelles pour l'école élémentaire au Sénégal », 2017,
<http://ared-edu.org/fr-fr/component/edocman/projets-et-programmes-en-cours/projet-d-appui-a-l-education-de-qualite-en-langues-maternelles-pour-l-ecole-elementaire-au-senegal>

BENJAMIN, N., ET ALY MBAYE, A.,

« Les entreprises informelles de l'Afrique de l'ouest francophone », 2012,
<https://openknowledge.worldbank.org/bitstream/handle/10986/9364/699350PUB0The00Box0377348B00PUBLIC0.pdf>

BIEF, *Panorama du livre 2020*.

FALL, A. « Les bibliothèques numériques pour booster la lecture en milieu scolaire défavorisé : exemple du Sénégal. » 2017,
<http://library.ifla.org/1746/1/138-fall-fr.pdf>

FOFANA, R., « L'édition au Sénégal : bilan et perspectives de développement. », 2003,
<http://www.scolibris.fr/rezolibris/fichier/base-dedonnee/29/fichier1/727-l-edition-au-senegal.pdf>

GIRAUD, Y., « Vers le numérique », *La littérature jeunesse en Afrique – Actes du colloque*, 2^e partie, 2017,
https://www.alliance-editeurs.org/IMG/pdf/actes_ldj_deuxieme_partie_1_.pdf

IIFE-PÔLE DE DAKAR, « La formation professionnelle au Sénégal. Analyse de la mise en œuvre des réformes », 2018,
<https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000368295>

MAEP, « Rapport national d'auto-évaluation du Sénégal », 2016,
<https://docplayer.fr/87509628-Rapport-national-d-auto-évaluation-du-senegal.html>

MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION, « Lettre de politique sectorielle de développement de la culture et de la communication. 2017-2021 »,
https://en.unesco.org/creativity/sites/creativity/files/periodic_reports/files/lpsd_culture_et_communication_final_0.pdf

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, « Programme d'Amélioration de la Qualité, de l'Équité et de la Transparence, 2018–2030 », <https://www.education.sn/fr/standard/110>

MINISTÈRE DE LA FAMILLE, DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA SOLIDARITÉ NATIONALE, *Associations et ONG féminines au Sénégal*, 1999, [2000, ed. électronique], <http://library.fes.de/fulltext/bueros/senegal/00720011.htm>

NIANG CAMARA F.B., « Dynamique des langues locales et de la langue française au Sénégal, 2014 », *Actes du XVII^e colloque international de l'AIDELF sur Démographie et politiques sociales*, 2012, <https://www.erudit.org/fr/livres/actes-des-colloques-de-lassociation-internationale-des-demographes-de-langue-francaise/demographie-politiques-sociales-actes-xvii-colloque-ouagadougou-novembre-2012--978-2-9521220-4-7/004098co.pdf>

GNUDD, « Cadre des Nations Unies pour la réponse socio-économique immédiate à la Covid-19 : contextualisation au Sénégal » 2021, <https://unsdg.un.org/fr/resources/cadre-des-nations-unies-pour-la-reponse-socio-economique-immEDIATE-la-covid-19>

OIF, *La langue française dans le monde*, 2014, <https://www.francophonie.org/sites/default/files/2019-10/Synthese-Langue-Francaise-2014.pdf>

PNUD, « Rapport sur le développement humain », 2019, http://www.hdr.undp.org/sites/default/files/hdr_2019_fr.pdf

RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL, « Programme d'Amélioration de la Qualité, de l'Équité et de la Transparence–Education/Formation (PAQUET-EF) 2018–2030 », 2018, <http://www.unesco.org/education/edurights/media/docs/557b2a9fa61fb29cc97d7e5c-563feaa0d0b5d82b.pdf>

ROCARE/ERNWACA, « L'introduction des langues nationales dans le système éducatif formel. Entre médium de communication et outils d'apprentissages scolaires », 2008, <http://www.rocare.org/grants/2008/Introduction%20des%20langues%20nationales%20dans%20le%20systeme%20educatif%20formel.pdf>

INSTITUT FRANÇAIS

INSTITUT FRANÇAIS

8-14 rue du Capitaine Scott

75015 PARIS – FRANCE

T. + 33 (0)1 53 69 83 00

institutfrancais.com



PROSPECTIVE
COOPERATION
laboratoire d'idées

PROSPECTIVE & COOPERATION

1, place Gabriel Péri – Vieux port
13001 MARSEILLE – FRANCE

contact@prospectivecooperation.org

T. +33 (0)6 84 31 24 54

prospectivecooperation.org

Association Coopérative loi 1901 – SIREN 791 758 956



BIBLIOSUD

Solidarité Urgence Développement

5 impasse de la calade
34230 TRESSAN – FRANCE

contact@bibliosud.org

T. +33 (0)6 20 68 53 53

bibliosud.org

Association loi 1901 – SIREN 838720191